

REGLEMENT DE COPROPRIETE

RESIDENCE "LOS AMIGOS II", au GRAU DU ROI

L'an MIL NEUF CENT QUATRE VINGT QUATRE
Le TREIZE JANVIER

PARDEVANT Maître Henri AVEZOU, Notaire associé à
AIGUES MORTES (Gard) membre de la Société Civile Profes-
sionnelle "Christian LAURET et Henri AVEZOU notaires
associés" titulaire d'un office notarial à AIGUES
MORTES (Gard).

A COMPARU :

Monsieur Paul BERTRAND, Promoteur, demeurant au
GRAU DU ROI (30240) 470, Avenue de Camargue,
Agissant au nom et en qualité de gérant de la
"Société Civile Immobilière RESIDENCE LOS AMIGOS II",
société civile particulière régie par les chapitres 1er
et 2ème du TITRE IX du livre III du Code Civil, le Titre
Ier de la loi n° 71-579 du 16 JUILLET 1971, et par ses
statuts, société au capital de 10.000 Francs, dont le
siège social est au GRAU DU ROI (Gard), 470 Avenue de
Camargue, dont les statuts ont été établis par acte sous
scings privés en date au GRAU DU ROI du 16 MARS 1982,
dont un exemplaire portant la mention d'enregistrement
suivante "Enregistré à NIMES SUD le 25 MARS 1982,
bordereau 147/11.

Ladite Société Immatriculée au Registre du Commerce
et des Sociétés de NIMES sous le numéro D 324 520 501
(82 D 83).

Monsieur BERTRAND, nommé aux fonctions de Gérant et
ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes en vertu
de l'article 18 desdits statuts.

LEQUEL, es-qualités, a procédé de la manière
suivante à l'établissement de l'état descriptif de
division et règlement de copropriété de l'ensemble
immobilier en cours de construction sur le terrain
ci-après désigné.

ARTICLE I.- DESIGNATION DU TERRAIN :

Un terrain sis au GRAU DU ROI (Gard) d'une superficie de SIX MILLE TROIS CENT TRENTE DEUX METRES CARRES, figurant au cadastre rénové de ladite commune, lieudit " Mon Plaisir ", section A numéro 3547 pour dix neuf ares soixante dix sept centiares; 3548 pour onze ares quatre vingt dix neuf centiares; 3594 pour dix ares quarante cinq centiares; 3707 pour huit ares cinquante quatre centiares; -----
----- 3708 pour quarante six centiares; 3709 pour deux centiares; et 3711 pour douze ares neuf centiares, formant les lots TROIS et QUATRE de la ZAC de la BARONNIE DE LA MER.

ARTICLE II.- ORIGINE CADASTRALE :

Il est précisé que :

- le n° 3547 provient de la division du n° 762p
- le n° 3548 provient de la division du n° 764p
- le n° 3594 provient de la division du n° 2669p
- le n° 3707 provient de la division du n° 3581p ex 2668p
- le n° 3708, 3709 et 3711 proviennent de la division du n° 3588p ex 3264p ex 1699p.

ARTICLE III.- ORIGINE DE PROPRIETE.

Le terrain ci-dessus désignés appartient à la S.C.I. RESIDENCE LOS AMIGOS II, par suite de l'acquisition qu'elle en a faite de la société "Immobilière Azur Provence", au capital de DIX MILLE FRANCS dont le siège social est au GRAU DU ROI (Gard), 65, Avenue de Camargue, suivant acte reçu par Maître Robert DELAHAYE, notaire associé à ARLES (Bouches du Rhône) le neuf avril mil neuf cent quatre vingt deux dont une expédition a été publiée à la conservation des hypothèques de NIMES (1er bureau), le quatre mai suivant, volume 264 numéro 165.

Cette acquisition a eu lieu moyennant le prix hors taxe de CINQ MILLIONS HUIT CENT CINQUANTE TROIS MILLE CENT VINGT FRANCS (5.853.120,00); soit SIX MILLIONS CINQ CENT SOIXANTE QUATORZE MILLE DEUX CENT VINGT QUATRE FRANCS et trente huit centimes (6.574.224,38) taxe sur la valeur ajoutée comprise, sur lequel prix total la SCI LOS AMIGOS II a payé comptant par la comptabilité du Notaire associé sus-nommé, à la société venderesse, ce qui a été reconnu par son représentant, lequel en a consenti bonne et valable quittance d'autant, celle de TROIS MILLIONS SOIXANTE QUATORZE MILLE DEUX CENT VINGT QUATRE FRANCS et trente huit centimes (3.074.224,38 F).

Quant à la somme de TROIS MILLIONS CINQ CENT MILLE FRANCS (3.500.000 F) formant le solde en principal du prix de la vente les parties ont stipulé expressément qu'elle sera exigible et payable le vingt huit décembre mil neuf cent quatre vingt deux, et productive d'intérêts au taux de quatorze francs pour cent l'an à compter du jour de la signature jusqu'au paiement intégral du principal, soit du 9 avril 1982 au 28 décembre 1982, une somme hors TVA, de TROIS CENT CINQUANTE QUATRE MILLE QUATRE CENT ONZE FRANCS (354.411,00 Francs).

sur lesquels intérêts, il est dû la TVA d'un montant de QUARANTE TROIS MILLE SIX CENT SOIXANTE TROIS FRANCS QUARANTE TROIS CENTIMES (43.663,43 F) que l'acquéreur a payé comptant le jour de la signature de l'acte à la société venderesse, ce qui a été reconnu par son représentant lequel en a consenti bonne et valable quittance.

Monsieur BERTRAND, es-qualité, déclare ici que la SCI "LOS AMIGOS II" s'est acquittée de son obligation de paiement dans les délais convenus.

L'origine de propriété antérieure sera rapportée en fin d'acte.

ARTICLE IV. - RAPPEL DE SERVITUDES :

1°/ Il a été stipulé ce qui suit aux termes d'un acte reçu aux minutes de l'Office Notarial d'ARLES, le 28 JANVIER 1981 publié au 1er bureau des hypothèques de NIMES le 25 FEVRIER 1981 volume 235 n° 70, contenant vente par IMMOBILIERE AZUR PROVENCE à la S.C.I. LA CITADELLE DU SOLEIL, dont le siège est au GRAU DU ROI (gard) 470 avenue de Camargue, de parcelles sises au GRAU DU ROI, formant le LOT N° CINQ du plan PAZ de la ZAC de la BARONNIE DE LA MER, et cadastré section A n°s 3586, 3587, 3580, 3593 et 3544 pour 55 ares 92 centiares, savoir :

CONSTITUTION DE SERVITUDES

" Afin d'assurer à la Société SCI RESIDENCE LA CITADELLE
" DU SOLEIL, acquéreur, que le plan PAZ soit respecté, le
" VENDEUR, es-qualités, grève à titre de servitude réelle
" et jusqu'au jour où les parcelles ainsi grevées seront
" incorporées dans le Domaine Public de la commune du
" GRAU DU ROI, d'un droit de passage à tous usages, voirie,
" accès, raccordement au V.R.D. primaires au profit du
" FONDS DOMINANT ci-après énoncé (parcelles aujourd'hui
" acquises) sur le FONDS SERVANT ci-après désigné.

" FONDS DOMINANT :

" Parcelles au GRAU DU ROI S°A, N°S 3586, 3587, 3580,
" 3593 et 3544 présentement acquises par la S.C.I. LA
" CITADELLE DU SOLEIL.

" FONDS SERVANT :

" parcelles S° A au GRAU DU ROI, savoir :

" - 3579 pour 02 a 04 ca (20 c)

" - 3593 pour 01 a 93 ca (21 c)

" - 3543 pour 07 a 56 ca (22 c)

" - 3542 pour 11 a 75 ca (22 b)

" - 3595 pour 21 a 55 ca (26 d)

" - 3413 pour 29 a 10 ca (27 b)

" - 3476 pour 23 a 05 ca (30 a)

" - 3352 pour 17 a 65 ca (31 a)

" - 3320 pour 06 a 17 ca (34 l)

" Appartenant à IMMOBILIERE AZUR PROVENCE, venderesse
" au titre des acquisitions suivantes:

" - parcelles A 3579 (ex 2668p) et 3592 (ex 2669p) :
" de REDARES, acte sus-énoncé du 19 JUILLET 1979,
" publié à NIMES Ier, le 13 AOUT 1979 V° 197 N° 376).

" - parcelles S° A N° 3543 et 3542 (ex 762 p) :
" de Mr REDARES acte aux minutes de l'office Notarial
" d'ARLES du 19 JUILLET 1979, publié à NIMES Ier, le treize
" aout mil neuf cent soixante dix neuf, vol 197 N° 376.

" Parcelles S° A N° 3537 (ex 761p) et 3413 (ex 1194 p)
" de Monsieur et Mme AUBANEL, acte aux minutes de l'
" Office Notarial d'ARLES du 5 JANVIER 1979, publié à NIMES
" (Ier), le 19 FEVRIER 1979, v° 185 N° 220.

" Parcelle S° A N° 3476 (ex 1191 p),
" de Mr REDARES acte susénoncé du 19 JUILLET 1979,
" publié le 13 AOUT 1979 v° 197 N° 376.

" Parcelle S° A, n° 3352 (ex 757p) :
" de Mr REDARES, acte aux minutes de l'Office Notarial
" d'ARLES, du 4 OCTOBRE 1978, publié à NIMES Ier, le 23
" OCTOBRE 1978, v° 177 N° 262.

" Et parcelle S° A N° 3320 (ex 3198p tiré de 2600)
" de conjoints REDARES/ DE MIRMAN acte aux minutes de
" l'Office Notarial d'ARLES du 21 OCTOBRE 1978, publié à
" NIMES, Ier, le 4 DECEMBRE 1978, v° 180 N° 43.

" D'autre part, audit acte, il a été procédé au rappel
" de diverses servitudes de passage dans les termes suivants

" Il résulte du plan PAZ de la ZAC DE LA BARONNIE DE LA
" MER que différentes parcelles et notamment celles présen-
" tement vendues sont grevées ou bénéficient des servitudes
" suivantes :

" ient - servitude de passage et d'acqueduc prévue au PAZ
" de la ZAC (A.B.C. et D) largeur de quatre mètres, super-
" ficie CENT SOIXANTE QUATORZE METRES CARRES environ,

" - servitude de passage sur parcelle A 3586 (1736.
" E.F.G.) au profit des LOTS 5 et 1 à 4 de la ZAC largeur de
" soixante et quinze mètres, superficie cent six mètres
" carrés environ,

" - servitudes de passage sur parcelle n° 3587 au
" profit des parcelles LOTS 5 et 1 à 4 de la ZAC, largeur
" deux mètres soixante quinze, superficie quatre vingt dix
" neuf mètres carrés environ (G.H.I. 1734.1735), et largeur
" cinq mètres cinquante superficie soixante et onze mètres
" carrés environ (1733 J.K.I.L.M.N.O.)

" - servitudes de passage sur parcelle A 3580
" a) largeur deux mètres soixante quinze, superficie cinquante
" quatre mètres carrés environ (K.P.D.L.),
" b) largeur deux mètres soixante quinze, superficie dix huit
" mètres environ (Q.R.S.C.), au profit des parcelles LOTS 5,
" 1 à 4.

" - servitude de passage sur parcelle lot n° 5 : A 3593
" largeur deux mètres soixante quinze, superficie quatre
" vingt seize mètres carrés environ (R.T.U.S.), au profit
" des parcelles LOTS 5, ET 1 à 4.

" - Et servitude de passage sur parcelle A 3544 (T.V.
" 17300) largeur deux mètres soixante quinze, superficie
" cinquante mètres carrés environ au profit des parcelles
" LOTS 5 et 1 à 4.

" L'ACQUEREUR s'oblige à l'exécution de ces servitudes.
" En outre L'ACQUEREUR s'oblige à concrétiser ses
" servitudes par la signature de tous actes notariés qui
" s'avèreraient ultérieurement nécessaires jusqu'au jour de
" l'incorporation dans le Domaine Public de la Commune du
" GRAU DU ROI, des parcelles à usage collectif de la ZAC
" DE LA BARONNIE DE LA MER.

" Et 2ent - Réciproquement, les lots 1 à 4 de la ZAC sont
" grevés des servitudes suivantes résultant dudit plan PAZ :

" - servitude de passage et d'aqueduc sur parcelle LOT 4
" prévue au P.A.Z. De la ZAC largeur trois mètres cinquante,
" périmètre (D.W.Y.Z.X.C.) superficie : quatre vingt dix
" mètres carrés environ.

" - servitude passage (réciproques) sur parcelles LOTS
" 1 à 4 au profit parcelle LOT 5 superficie : cinq cent
" six mètres carrés environ, Périmètres (Ei Hi, Li, O, 1733,
" (1734, 1735, 1736), 1731, D, Di, M) et C, 1730, Vi, Ci).

" Monsieur CAGNAC s'oblige envers l'ACQUEREUR à l'exé-
" cution de ces servitudes.

" L'ensemble de ces servitudes réciproques figure sur
" les plans ci-annexés, établis par Monsieur HOUSSARD,
" Géomètre Expert, sus-nommés, intitulés : 1°/ PLAN PERIME-
" TRIQUE LOT 5, et 2°/ PLAN PERIMETRIQUE LOT 1 à 4.

" En sorte que chacun des deux fonds : LOT 5 d'une part,
" et LOTS 1 à 4 d'autres parts, constitue à la fois un
" FONDS DOMINANT et un FONDS SERVANT.

" LOT N° CINQ (fonds dominant, d'une part, et fonds servant
" d'autre part :
" cadastré S° A N° S 3586, (10a 66ca) 3587 (5a 58ca)
" 3580 (13a 23ca) 3593 (15a 00ca) et 3544 (11a 45ca) faisant
" l'objet de la présente vente.

" LOTS UN à QUATRE : (fonds dominant, d'une part, et
" fonds servant d'autre part).

" Cadastres S° A N°s 3585 (14a 64ca) 3588 (44a 01ca)
" 3581 (0a 21ca) 3594 (10a 45ca) 3547 (19a 77ca) et 3548
" (11a 99ca)

" appartenant à IMMOBILIERE AZUR PROVENCE, venderesse
" pour en avoir fait l'acquisition, savoir :

" - Parcelle 3588 (ex 1699p) de Mr HAOND suivant acte
" aux minutes de l'Office Notarial d'ARLES, le 4 octobre
" 1978, publié à NIMES Ier, le 30 OCTOBRE 1978, volume 177
" n° 420,

" - Parcelle 3585 (ex 1698 p) de la Sté IMMOBILIERE AZUR
" CAMARGUE, suivant acte aux présentes minutes du 4/10/1978
" publié à NIMES Ier, le 15 NOVEMBRE 1978, v° 178 N° 369.

" Parcelles 3581 (ex 2668p) 3594 (ex 2669p) 3547 (ex
" 762p) et 3548 (ex 764p) de Mr REDARES, suivant acte
" aux minutes de l'Office Notarial d'ARLES, le 19 JUILLET
" 1979, publié à NIMES (1er bureau) le 13 AOUT 1979, volume
" 197 N° 376.

2°) Egalement, il a été stipulé ce qui suit aux termes
d'un acte reçu aux minutes de l'Office Notarial d'ARLES le
15 Janvier 1981, publié à NIMES (1er) le 6 Février 1981,
V° 234 n° 118, contenant vente par IMMOBILIERE AZUR PROVENCE
à la société SERITOUR "SOCIETE D'ETUDES, de REALISATIONS
IMMOBILIERES ET DE TOURISME", dont le siège est à PARIS (8°)
21, rue de la Ville l'Evêque, de parcelles cadastrées S°A,
n°s 3545, 3557, 3597, 3553 et 3596 pour 31 ares 44 centiares,
formant le LOT N° SIX du PLAN PAZ DE LA ZAC DE LA BARONNIE
DE LA MER, savoir :

" RAPPEL DE SERVITUDES "

Il résulte du plan PAZ de la ZAC DE LA BARONNIE DE LA
" MER que différentes parcelles, et notamment celles présen-
" tement vendues, sont grevées de servitudes de passage pour
" piétons exclusivement.

" Ces parcelles sont actuellement délimitées sur le plan
" ci-annexé au moyen d'un trait de couleur "jaune" et
" sont grevées :

- " - la parcelle A 3545 sur cent quarante cinq mètres carrés,
- " - la parcelle A 3557 sur cinquante trois mètres carrés,
- " - la parcelle A 3597 sur soixante deux mètres carrés,
- " - la parcelle A 3553 sur trente et un mètres carrés.

" Monsieur LIPKOWICZ oblige la Société acquéreur à
" l'exécution de ces servitudes.

" En outre, il oblige la société acquéreur à
" concrétiser ces servitudes par la signature de tous actes
" notariés qui s'avèreraient ultérieurement nécessaires
" jusqu'au jour de l'incorporation dans le Domaine Public de
" la Commune du GRAU DU ROI des parcelles de la ZAC à usage
" collectif.

3) Enfin, il a été stipulé ce qui suit aux termes
d'un acte en date aux minutes de l'office Notarial d'ARLES
de ce jour, qui sera publié avant les présentes, contenant
vente par IMMOBILIERE AZUR PROVENCE à la SCI RESIDENCE
LOS AMIGOS I, dont le siège est au GRAU DU ROI, 470, Avenue
de Camargue, de parcelles cadastrées S°A, N°s 3585, 3604, 3705,
3706 et 3710 pour 51 a 20 ca constituant la majeure partie
des LOTS N°S UN et DEUX du PLAN PAZ DE LA ZAC DE LA
BARONNIE DE LA MER.

4°: Dans l'acte du 9 Avril 1982, ci-dessus visé, il a été constitué plusieurs servitudes a) profitant aux parcelles appartenant à la SCI "LOS AMIGOS II", savoir :

" Ient- d'une servitude de passage "POMPIERS et PIETONS"
" sur une bande de terrain d'une largeur d'environ Trois
" mètres cinquante en limite Ouest et Sud, teintées en
" "Orange" au plan ci-annexé.

" Fonds servant :

" Parcelles section A: n° 3604 et 3710.

" Fonds dominant :

" Parcelle au GRAU DU ROI, à vendre par acte de ce jour
" à la SCI RESIDENCE LOS AMIGOS II S^oA, n° 3707 (ex 3581p)
" provenant de l'ancienne parcelle n° 2668 acquise par
" IMMOBILIERE AZUR PROVENCE DE Mr REDARES acte du 19 Juillet
" 1979, publié le 13 Août 1979, V° 197, n° 376.

" Et, ensuite en prolongement de cette dernière parcelles,
" le LOT N° CINQ de la ZAC DE LA BARONNIE DE LA MER
" appartenant à la SCI LA CITADELLE DU SOLEIL suivant acte
" du 28 Janvier 1981 sus-énoncé, où cette servitude est
" indiquée et portant sur la parcelle S^oA, n° 3580.

" 2ent- et d'une servitude de passage "VEHICULE et PIETONS"
" sur une bande de terrain d'une largeur d'environ Deux
" mètres soixante quinze en limite Est et Nord le long du
" LOT N° CINQ appartenant à la SCI LA CITADELLE DU SOLEIL,
" également teintée en "Orange" au plan ci-annexé, ladite
" bande de terrain formant un retour vers le Nord d'une
" largeur d'environ Cinq mètres cinquante.

" Fonds servant :

" Parcelles section A n°s 3585 (sur 106 mètres carrés environ),
" 3710 (sur 167 m² environ).

" Fonds dominant :

" Le LOT N° CINQ de la ZAC DE LA BARONNIE DE LA MER
" appartenant à la SCI LA CITADELLE DU SOLEIL suivant acte
" du 28 Janvier 1981 sus-énoncé, où cette servitude est
" indiquée, et portant sur les parcelles S^oA, n° 3586,
" 3587, 3593, et 3544.

" Et les LOTS N° S TROIS et QUATRE de la ZAC DE LA
" BARONNIE DE LA MER à vendre par acte de ce jour à la
" SCI RESIDENCE LOS AMIGOS II, cadastrées S^o A, n°s 3547,
" 3548, 3594, 3707, 3708, 3709 et 3711 acquises par IMMOBILIERE
" AZUR PROVENCE, savoir :

" - S^oA, n° 3547 (ex 762p acquisition de REDARES acte du
" 19 Juillet 1979, publié le 13 Août 1979, V° 197, n° 376).

" - S^oA, n° 3548 (ex 764 p acquisition de (REDARES acte
" du 19 Juillet 1979, publié le 13 Août 1979, V° 197,
" n° 376),

" - S^oA, n° 3594 (ex 2669p acquisition de REDARES acte du
" 19 Juillet 1979, publié le 13 Août 1979, V° 197, n° 376),

" - S^oA, n^o 3707 (ex 3581 p lui-même ex 2668p (acqui-
" tion de REDARES acte du 19 JUILLET 1979, publié le 13
" Août 1979, V^o 197, n^o 376),
"

" - S^oA, n^{os} 3708, 3709 et 3711 (ex 3588 p (lui-même
" ex 3264p lui-même encore ex 1699p, acquisition de
" François HAOND acte du 4 Octobre 1978, publié le 30
" Octobre 1978, V^o 177, n^o 420).

" b) grevant les parcelles appartenant à la SCI "LOS
" AMIGOS II", savoir :

" Conformément au plan P.A.Z. de la ZAC DE LA BARONNIE
" DE LA MER, les parcelles présentement vendues sont grevées :
" Ient- d'une servitude de passage "POMPIERS et PIETONS"
" sur une bande de terrain d'une largeur d'environ Trois
" mètres cinquante en limite Ouest et teintée en "Orange" au
" plan ci-annexée.

" Fonds servant :

" Parcelle présentement vendue et cadastrée S^oA, n^{os} 3707.

" Fonds dominant :

" Les parcelles vendues ce jour par IMMOBILIERE AZUR
" PROVENCE à la SCI RESIDENCE LOS AMIGOS I, cadastrées S^oA,
" n^{os} 3585, 3604, 3705, 3706 et 3710.

" Et, ensuite en prolongement de cette dernière parcelle,
" le LOT N^o CINQ de la ZAC DE LA BARONNIE DE LA MER appartenant
" à la SCI LA CITADELLE DU SOLEIL suivant acte du 28 Janvier
" 1981 sus-énoncé, où cette servitude est indiquée, et
" portant sur la parcelle S^oA, n^o 3580.

" 2ent- D'une servitude d'ACQUEDUC et de PASSAGE
" "VEHICULE et PIETONS" figurant au plan ci-annexé, également
" sous la teinte "Orange".

" Fonds servant : Parcelles présentement vendues et
" cadastrées S^oA, n^{os} 3708 (sur 24 m² environ), 3707 (sur
" 46 m² environ à l'ouest de la voie pompiers et sur 24 m²
" environ à l'est de cette voie pompiers) 3594 sur 96 m²
" environ et 3547 sur 120 m² environ.

" Fonds dominant :

" a) Parcelles de la SCI LA CITADELLE DU SOLEIL formant
" le LOT N^o CINQ de la ZAC, S^oA, n^{os} 3586, 3587, 3580, 3593 et
" 3544, vendues par acte du 28 Janvier 1981 sus-énoncé,

" b) Parcelles de SERITOUR, formant le LOT N^o SIX de la
" ZAC, cadastrées S^oA, n^{os} 3545, 3557, 3597, 3553 et 3596,
" vendues par acte du 15 Janvier 1981 sus énoncé,

" c) et parcelles de la SCI RESIDENCE LOS AMIGOS I,
" formant les LOTS n^{os} UN et DEUX de la ZAC, cadastrées S^oA,
" n^{os} 3585, 3604, 3705, 3706 et 3710, vendues par acte de
" ce jour, sus-énoncé.

" 3ent- Et d'une servitude de passage "POMPIERS et
" PIETONS" sur une bande de terrain d'une largeur d'environ
" Trois mètres cinquante en limites Sud et Sud/Est, teintées
" en "Orange" sur le plan ci-annexé, rejoignant la Voie
" "POMPIERS et PIETONS" énoncée au "Ient-" ci-dessus.

Fonds servant:

Parcelles présentement vendues et cadastrées S^oA, n^o 3548 (sur 228 m² environ) 3711 (sur 200 m² environ), et 3707 (sur 76 m² (et 48 m² environ).

Fonds dominant :

a) Parcelles de la SCI LA CITADELLE DU SOLEIL formant le LOT N^o CINQ de la ZAC, S^oA, n^{os} 3586, 3587, 3580, 3593 et 3544, vendues par acte du 28 Janvier 1981 sus-énoncé,

b) Parcelles de SERITOUR, formant le LOT N^o SIX de la ZAC, cadastrées S^oA, n^{os} 3545, 3557, 3597, 3553 et 3596, vendues par acte du 15 Janvier 1981 sus énoncé,

c) et parcelles de la SCI RESIDENCE LOS AMIGOS I, formant les LOTS N^{os} UN et DEUX de la ZAC cadastrées S^o A, n^{os} 3585, 3604, 3705, 3706, et 3710, vendues par acte de ce jour, sus-énoncé.

ARTICLE V. - ZAC DE LA BARONNIE DE LA MER.

Le terrain ci-dessus désignés forme les lots numéros 3 et 4 de la ZAC de la BARONNIE DE LA MER (Zone d'Aménagement concerté) créée suivant arrêté Préfectoral du 8 FEVRIER 1977 et réalisée suivant arrêté préfectoral du 27 MAI 1977.

Une copie de chacun de ces arrêtés, ainsi qu'une copie du plan d'aménagement de Zone (PAZ) et règlement de zone, de la convention entre la Commune du GRAU DU ROI, et la S.C.I. LA BARONNIE DE LA MER, aménageur de la ZAC, en date du douze mai mil neuf cent soixante dix sept, du programme des équipements publics du vingt deux avril mil neuf cent soixante dix sept, et des différentes conventions et servitudes, des programmes, échéanciers et bilans financiers, ainsi que les différents plans de la ZAC ont été déposés au rang des minutes de l'Office notarial d'ARLES, suivant acte en date du vingt six juin mil neuf cent soixante dix neuf.

Un extrait du cahier des Charges de la Z.A.C. de la BARONNIE DE LA MER (règlement de la zone et dispositions applicables à la Zone U.C.-Habitation collective dense) demeure annexé aux présentes après mention.

ARTICLE VI .- PERMIS DE CONSTRUIRE :

- Suivant arrêté de Monsieur le Maire du GRAU DU ROI en date du quinze février mil neuf cent quatre vingt deux, la société civile immobilière " LOS AMIGOS II" a obtenu sous le numéro 81-30-133.L 2664 le permis de construire 210 logements, 111 parkings en sous-sol, et 107 en surface, sur le terrain ci-dessus désigné.

Le dispositif de cet arrêté est ci-après littéralement transcrit;

Article 1. Le permis de construire est ACCORDE pour le projet décrit dans la demande sus-visée, il est assorti des prescriptions suivantes : SECURITE : le pétitionnaire devra se conformer à l'extrait de la séance du 6.2.82, concernant les mesures de sécurité annexé au présent arrêté. RESEAUX : l'intéressé devra prendre contact avec le SIVOM pour la mise au point des modalités d'entretien et d'implantation des réseaux eaux usées et eaux pluviales. ASPECT : les enduits extérieurs seront de teinte neutre, le blanc cru étant exclu. Les menuiseries bois pourront être traitées dans la gamme de couleur très variée. Les teintes devront être soumises à l'Architecte Conseil de la ZAC avant exécution. Les espaces non bâtis doivent être plantés à raison d'un arbre de haute tige pour 50 m2 de plancher hors oeuvre. Les essences choisies seront soumises à l'accord de l'Architecte Conseil de la ZAC avant mise en place. Les aires de stationnement doivent être plantés d'un arbre minimum pour 2 emplacements. Les parkings seront traités en enrobés. Les cheminements piétonniers seront implantés conformes au plan du PAZ. Le présent arrêté ne vaut pas division parcellaire.

- Suivant arrêté de Monsieur le Maire du GRAU DU ROI en date du 7 Novembre 1983, la société civile immobilière " RESIDENCE LOS AMIGOS II " a obtenu un permis modificatif l'autorisant à construire 270 logements au lieu de 210, 108 parkings en surface au lieu de 107 et 103 parkings en sous-sol au lieu de 111.

Pour le surplus, les prescriptions de l'arrêté du 15 Février 1982 sont demeurées inchangées et applicables.

Une ampliation de chacun des deux arrêtés demeure annexée aux présentes après mention.

Par ailleurs une notice descriptive de la résidence " LOS AMIGOS II " demeurera également annexée aux présentes après mention.

ARTICLE VII. - PLANS.

- Un jeu de plans établi par Monsieur Gilbert BOUVARD, architecte, demeurant au GRAU DU ROI (30240), portant visas de la direction départementale de l'équipement, demeure annexé aux présentes après mention, ledit jeu comprenant :

- Un plan de masse et un plan de situation.
- Un plan de réseaux et espaces verts.
- Un plan du sous-sol.
- Un plan du rez de chaussée.
- Un plan du premier étage.
- Un plan des deuxièmes et troisième étages confondus.
- Un plan du quatrième étage.
- Un plan de cellules et coupes.
- Un plan des façades Nord et Ouest.
- Un plan des façades Sud et Est.

ARTICLE VIII.- DESCRIPTION DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER.

L'ensemble immobilier " LA RESIDENCE LOS AMIGOS II " comprendra après achèvement, un corps d'immeuble composé de SEPT bâtiments juxtaposés, savoir :

BATIMENT G :

- S.sol : 4 garages.
- R.C. : 2 garages + 2 appartements + 2 jardins.
- 1er ét. : 4 appartements.
- 2ème ét. : 8 appartements.
- 3ème ét. : 8 appartements.

BATIMENT H :

- S.sol : 12 garages + 3 celliers.
- R.C. : 3 garages + 3 celliers + 5 appartements + 5 jardins
- 1er ét : 4 celliers + 7 appartements.
- 2ème ét : 4 celliers + 7 appartements.
- 3ème ét : 4 celliers + 7 appartements.

BATIMENT I :

- S.sol : 10 garages.
- R.C. : 5 garages + 5 appartements + 5 jardins.
- 1er ét : 10 appartements.
- 2ème ét : 10 appartements.
- 3ème ét : 10 appartements.

BATIMENT J :

- S.sol : 14 garages + 1 cellier.
- R.C. : 6 garages + 5 appartements + 5 jardins.
- 1er ét : 11 appartements
- 2ème ét : 11 appartements.
- 3ème ét : 11 appartements.

BATIMENT K :

- S.Sol : 12 garages + 2 celliers
- R.C. : 3 garages + 2 celliers + 7 appartements + 7 jardins
- 1er ét : 10 appartements + 3 celliers. 10
- 2ème ét : 10 appartements + 5 celliers. 10
- 3ème ét : 10 appartements + 5 celliers. 10
- 4ème ét : 5 appartements.

BATIMENT L :

- S.sol : 13 garages + 1 cellier.
- R.C. : 6 garages + 7 appartements + 7 jardins.
- 1er ét : 13 appartements. 10
- 2ème ét : 13 appartements. 59
- 3ème ét : 13 appartements. 10
- 4ème ét : 13 appartements.

BATIMENT M :

- S.sol : 10 garages.
- R.C. : 3 garages + 7 celliers + 6 appartements + 6 jardins.
- 1er ét : 11 appartements.
- 2ème ét : 11 appartements.
- 3ème ét : 11 appartements.
- 4ème ét : 9 appartements.

Soit au total :

- 103 garages.
- 46 celliers.
- 270 appartements.
- 37 jardins à usage privatif.

32

28

35

38

X 42

X 59

22

X 48

270

Aux abords de l'immeuble, il sera aménagé 106 parkings.

ARTICLE IX. - DENOMINATION.

L'immeuble sera dénommé " RESIDENCE LOS AMIGOS II".

ARTICLE X. - CONVENTION AVEC L'ELECTRICITE DE FRANCE.

La S.C.I. "RESIDENCE LOS AMIGOS II" et l'Electricité de France ont établi une convention d'occupation pour un transformateur au rez de chaussée du bâtiment H.

Le texte de cette convention demeurera annexé aux présentes après mention.

ARTICLE XI. - DEFINITION DES PARTIES PRIVATIVES.

Les locaux et espaces qui, aux termes de l'état descriptif de division ci-après établi, sont compris dans la composition d'un lot, sont affectés à l'usage exclusif du propriétaire du lot considéré et comme tels, constituent des " Parties privatives ".

Il en est de même pour les accessoires desdits locaux tels notamment que :

- 1^{er} - les carrelages, dalles, et en général, tous revêtements de sol,
- 2^o - les plafonds et les planchers (à l'exception des gros-oeuvres qui sont parties communes),
- 3^o - les cloisons intérieures avec leurs portes,
- 4^o - les portes palières, les fenêtres et portes-fenêtres, les persiennes, volets ou stores, les barres d'appui des fenêtres, les garde-corps des balcons ou terrasses,
- 5^o - les enduits intérieurs des murs et cloisons, les peintures et papiers peints;
- 6^o - les canalisations situées à l'intérieur d'un local privatif et affectées à son usage exclusif, les appareillages, robinetteries et accessoires qui en dépendent; les branchements et raccordements particuliers à un seul et même local privatif.
- 7^o - les installations sanitaires des salles d'eau et des W.C.
- 8^o - les installations des cuisines, éviers, hottes etc,...
- 9^o - les installations des chauffages et d'eau chaude se trouvant à l'intérieur de chaque local privé et destinées à son usage exclusif;
- 10^o - les placards et penderies avec leur portes et aménagements intérieurs;
- 11^o - les parties privatives comprenant en outre les espaces dont la jouissance exclusive est réservée à un propriétaire déterminé, tels que les terrasses, jardins parkings.
- 12^o - les parties privatives sont la propriété exclusive de chaque propriétaire,
- 13^o - les séparations entre les appartements et autres locaux, quand elles ne font pas partie du gros oeuvre, sont mitoyennes entre les propriétaires voisins.

Et en résumé, tout ce qui étant à usage privatif, est inclus à l'intérieur des locaux constituant des lots ci-après désignés dans l'état descriptif de division.

ARTICLE XII. - DEFINITION des "PARTIES COMMUNES".

Les parties communes sont celles qui ne sont pas affectées à l'usage exclusif d'un propriétaire déterminé. Elles forment une copropriété avec indivision forcée et considérées comme partie accessoire et intégrante de la partie divisée de chacun des copropriétaires.

Elles comprennent notamment la totalité du sol, c'est à dire l'ensemble du terrain, en ce compris le sol des parties construites, non construites, parkings, et voies d'accès; le gros oeuvre des constructions c'est à dire les fondations, les murs porteurs, les piliers ou terrasses (non compris l'isolation des revêtements du sol qui sont parties privatives); les planchers et terrasses de couverture avec l'isolation correspondante; les éléments constituant les façades avec leur habillages et décors (les fermetures, fenêtres, porte-fenêtres, volets et persiennes, balustrades, garde corps, jardinières, et bacs à fleurs restant parties privatives); les sols, les murs, les plafonds de tous les locaux communs avec toutes les installations à l'intérieur de ces locaux communs, les antennes collectives de télévisions; l'ensemble des réseaux de distribution d'eau, et d'électricité jusqu'au départ des installations privatives.

L'ensemble des réseaux d'assainissement et d'évacuation d'air vicié, eaux ménagères, salle d'eau et WC, depuis les branchements des canalisations privatives; l'ensemble du réseau d'évacuation des eaux pluviales; l'ensemble des circulations communes; halls d'entrée, cage d'escalier, couloirs de circulation, passages, etc...

Les rampes d'accès et sortie des garages, les aires de circulation; les compteurs généraux d'eau et d'électricité.

Le local abritant le transformateur électrique et autres locaux communs.

Les installations et appareils de défense contre l'incendie, et en général les éléments, installations appareils de toutes natures et leurs accessoires, affectés à l'usage ou à l'utilité de l'ensemble ou de plusieurs copropriétaires de l'immeuble.

Cette énonciation est purement énonciative et non limitative.

ARTICLE XIII - ETA: DESCRIPTIF DE DIVISION.

L'immeuble est divisé en CINQ CENT SOIXANTE CINQ LOTS, chaque lot comprenant l'indication des "parties privatives" affectées à l'usage exclusif et particulier de son propriétaire et des quotes-parts indivises des parties communes et notamment dans la propriété du sol exprimée en 10.000èmes.

Etant précisé que dans l'état descriptif ci-après, il n'est fait mention pour chaque appartement que de son type, par rapport au nombre de pièces principales, ainsi :

- Un studio comprend : Une salle de séjour, une cuisinette, une salle d'eau avec WC, cabine (sauf exception) petit placard et loggia.

- Un P2 comprend : salle de séjour, une chambre, une cuisinette ou une cuisine avec passe plat, une salle d'eau avec WC (ou WC indépendant), coin(s) cabine (sauf exception), placard(s) et loggia(s).

- Un P3 comprend : salle de séjour, deux chambres, cuisinette, une salle d'eau, un WC, des placards et loggias.

La mention Nord ou Sud ou Est ou Ouest ou Nord-Ouest ou Sud-Est mentionne l'exposition de la pièce principale de l'appartement concerné.

Les numéros des lots correspondent aux numéros afférents aux parties privatives portées sur les plans ci-annexés.

Cette numérotation se réfère exclusivement aux indications portées sur lesdits plans à l'exclusion de tous autres, et, notamment, de toute numérotation pouvant être apposée sur les portes des locaux ou sur les sols des parkings.

DESIGNATION DES LOTS.

=====

Aux abords de l'immeuble :

MAYLIE Yves
08.03.84

LOT NUMERO UN : Un parking,
et les UN/DIX MILLIEMES (1/10.000e) des parties communes
générales et de la propriété du sol. *Sauf*

TRINCAS
Catherine
06.06.84

LOT NUMERO DEUX : Un parking,
et les UN/DIX MILLIEMES (1/10.000e) des parties communes
générales et de la propriété du sol. *Sauf*

GOURM Christian
28.02.84

LOT NUMERO TROIS : Un parking,
et les UN/DIX MILLIEMES (1/10.000e) des parties communes
générales et de la propriété du sol. *Sauf*

PETIT JEAN René
23.02.84

LOT NUMERO QUATRE : Un parking,
et les UN/DIX MILLIEMES (1/10.000e) des parties communes
générales et de la propriété du sol. *Sauf*

BARTHE Jean
14.06.84

LOT NUMERO CINQ : Un parking,
et les UN/DIX MILLIEMES (1/10.000e) des parties communes
générales et de la propriété du sol. *Sauf*

COMBALUZIER
12.04.84

LOT NUMERO SIX : Un parking,
et les UN/DIX MILLIEMES (1/10.000e) des parties communes
générales et de la propriété du sol. *Sauf*

RENOU Pierre
18.05.84

LOT NUMERO SEPT : Un parking,
et les UN/DIX MILLIEMES (1/10.000e) des parties communes
générales et de la propriété du sol. *Sauf*

RENAUX
MARCEAU
16.07.84

LOT NUMERO HUIT : Un parking,
et les UN/DIX MILLIEMES (1/10.000e) des parties communes
générales et de la propriété du sol. *Sauf*

Arnaud Jean
04.07.84
Sauf

LOT NUMERO NEUF : Un parking,
et les UN/DIX MILLIEMES (1/10.000e) des parties communes
générales et de la propriété du sol.

PORTÉ Eugène
18.05.84

LOT NUMERO DIX : Un parking,
et les UN/DIX MILLIEMES (1/10.000e) des parties communes
générales et de la propriété du sol. *2184*

QUATRE René
19.10.84
Sauf

LOT NUMERO ONZE : Un parking,
et les UN/DIX MILLIEMES (1/10.000e) des parties communes
générales et de la propriété du sol.

BITTON
George
09.11.84

LOT NUMERO DOUZE : Un parking,
et les UN/DIX MILLIEMES (1/10.000e) des parties communes
générales et de la propriété du sol.

CHAUVET Pierre
11.06.84

LOT NUMERO TREIZE : Un parking,
et les UN/DIX MILLIEMES (1/10.000e) des parties communes
générales et de la propriété du sol. *Sauf*

Riquaire
Francis
30.01.84

LOT NUMERO QUATORZE : Un parking,
et les UN/DIX MILLIEMES (1/10.000e) des parties communes
générales et de la propriété du sol. *Sauf*

THOUHAZET
Dominique
28.02.84

LOT NUMERO QUINZE : Un parking,
et les UN/DIX MILLIEMES (1/10.000e) des parties communes
générales et de la propriété du sol. *Sauf*

Colomb Gaiard
26.05.84

LOT NUMERO SEIZE : Un parking,
et les UN/DIX MILLIEMES (1/10.000e) des parties communes
générales et de la propriété du sol. *seul*

SS. PAT.
05.11.85

LOT NUMERO DIX SEPT : Un parking, *340*
et les UN/DIX MILLIEMES (1/10.000e) des parties communes
générales et de la propriété du sol.

BENOIT Joseph
15.05.86

LOT NUMERO DIX HUIT : Un parking,
et les UN/DIX MILLIEMES (1/10.000e) des parties communes
générales et de la propriété du sol. *309 M*

LANTIER MAED Joseph
14.02.86

LOT NUMERO DIX NEUF : Un parking,
et les UN/DIX MILLIEMES (1/10.000e) des parties communes
générales et de la propriété du sol. *seul*

BISTOT Michel
02.02.86

LOT NUMERO VINGT : Un parking,
et les UN/DIX MILLIEMES (1/10.000e) des parties communes
générales et de la propriété du sol. *seul*

QUAT AST 11/9/86
com. 149 H

LOT NUMERO VINGT ET UN : Un parking,
et les UN/DIX MILLIEMES (1/10.000e) des parties communes
générales et de la propriété du sol.

MONNETA/PERIGNAL
6.09.86

LOT NUMERO VINGT DEUX : Un parking, *578 G*
et les UN/DIX MILLIEMES (1/10.000e) des parties communes
générales et de la propriété du sol.

DEBRAND Jean
16.02.85

LOT NUMERO VINGT TROIS : Un parking,
et les UN/DIX MILLIEMES (1/10.000e) des parties communes
générales et de la propriété du sol. *3754*

POJAC Guy
01.06.85

LOT NUMERO VINGT QUATRE : Un parking,
et les UN/DIX MILLIEMES (1/10.000e) des parties communes
générales et de la propriété du sol. *256*

RIGAUX Gerard
22.11.86

LOT NUMERO VINGT CINQ : Un parking,
et les UN/DIX MILLIEMES (1/10.000e) des parties communes
générales et de la propriété du sol. *429/K*

ARNAUD
21.6.86

LOT NUMERO VINGT SIX : Un parking, *476*
et les UN/DIX MILLIEMES (1/10.000e) des parties communes
générales et de la propriété du sol.

LEGROS -
19.7.86

LOT NUMERO VINGT SEPT : Un parking, *474*
et les UN/DIX MILLIEMES (1/10.000e) des parties communes
générales et de la propriété du sol.

LOT NUMERO VINGT HUIT : Un parking,
et les UN/DIX MILLIEMES (1/10.000e) des parties communes
générales et de la propriété du sol.

BEGON
3.5.86

LOT NUMERO VINGT NEUF : Un parking, *341*
et les UN/DIX MILLIEMES (1/10.000e) des parties communes
générales et de la propriété du sol.

LOT NUMERO TRENTE : Un parking,
et les UN/DIX MILLIEMES (1/10.000e) des parties communes
générales et de la propriété du sol.

LOT NUMERO TRENTE ET UN : Un parking,
et les UN/DIX MILLIEMES (1/10.000e) des parties communes
générales et de la propriété du sol.

AILLIE Guy
1.05.86

LOT NUMERO TRENTE DEUX : Un parking,
et les UN/DIX MILLIEMES (1/10.000e) des parties communes
générales et de la propriété du sol. *seul*

Noyen Paul
12-09-85

LOT NUMERO TRENTE TROIS : Un parking,
et les UN/DIX MILLIEMES (1/10.000e) des parties communes
générales et de la propriété du sol. 163 et 9257

LOT NUMERO TRENTE QUATRE : Un parking,
et les UN/DIX MILLIEMES (1/10.000e) des parties communes
générales et de la propriété du sol.

Louy
Christophe
14-05-85

LOT NUMERO TRENTE CINQ : Un parking,
et les UN/DIX MILLIEMES (1/10.000e) des parties communes
générales et de la propriété du sol. 401 K

BEDERBAT
Robert
03-05-85

LOT NUMERO TRENTE SIX : Un parking,
et les UN/DIX MILLIEMES (1/10.000e) des parties communes
générales et de la propriété du sol. 255 K

Tavernier
Pierre

LOT NUMERO TRENTE SEPT : Un parking,
et les UN/DIX MILLIEMES (1/10.000e) des parties communes
générales et de la propriété du sol. 326

PICARD
11-03-85

LOT NUMERO TRENTE HUIT : Un parking,
et les UN/DIX MILLIEMES (1/10.000e) des parties communes
générales et de la propriété du sol. 261 L

FALGOU PIERRE
06-06-84

LOT NUMERO TRENTE NEUF : Un parking,
et les UN/DIX MILLIEMES (1/10.000e) des parties communes
générales et de la propriété du sol. 501

LAURENT
10-04-85

LOT NUMERO QUARANTE : Un parking,
et les UN/DIX MILLIEMES (1/10.000e) des parties communes
générales et de la propriété du sol. 154 et 287 L

CLAUDE
20-02-85

LOT NUMERO QUARANTE ET UN : Un parking,
et les UN/DIX MILLIEMES (1/10.000e) des parties communes
générales et de la propriété du sol. 2346 et 4

GAUTHIER
10-04-85

LOT NUMERO QUARANTE DEUX : Un parking,
et les UN/DIX MILLIEMES (1/10.000e) des parties communes
générales et de la propriété du sol. 384 K

CHEIKHE
omar
14-04-86

LOT NUMERO QUARANTE TROIS : Un parking, 410/M.
et les UN/DIX MILLIEMES (1/10.000e) des parties communes
générales et de la propriété du sol.

PICARD
10-09-85

AU REZ DE CHAUSSEE :
LOT NUMERO QUARANTE QUATRE : Au rez de chaussée du
bâtiment M, un cellier,
et les UN/DIX MILLIEMES (1/10.000e) des parties communes
générales et de la propriété du sol. 927

AUX ABORDS DE L'IMMEUBLE :
LOT NUMERO QUARANTE CINQ : Un parking,
et les UN/DIX MILLIEMES (1/10.000e) des parties communes
générales et de la propriété du sol.

VANDIER
13-06-84

LOT NUMERO QUARANTE SIX : Un parking, 460 F
et les UN/DIX MILLIEMES (1/10.000e) des parties communes
générales et de la propriété du sol.

KONIECZY
11-05-86

LOT NUMERO QUARANTE SEPT : Un parking, 301 F
et les UN/DIX MILLIEMES (1/10.000e) des parties communes
générales et de la propriétés du sol.

WATILTIENNE
LABONNE MARCELLE
09-06-84

LOT NUMERO QUARANTE HUIT : Un parking, et les UN/DIX MILLIEMES
(1/10.000e) des parties communes générales et de la propriété
du sol. 2971

49
Roux Frédéric
14.08.84

LOT NUMERO QUARANTE NEUF : Un parking,
et les UN/DIX MILLIEMES (1/10.000e) des parties communes
générales et de la propriété du sol. 365 J

François Robert
21.01.85

LOT NUMERO CINQUANTE : Un parking,
et les UN/DIX MILLIEMES (1/10.000e) des parties communes
générales et de la propriété du sol. 363 K

MURAT Jean Pierre
06.07.84

LOT NUMERO CINQUANTE ET UN : Un parking,
et les UN/DIX MILLIEMES (1/10.000e) des parties communes
générales et de la propriété du sol. 299 J

Rico Claude
10.12.82

LOT NUMERO CINQUANTE DEUX : Un parking,
et les UN/DIX MILLIEMES (1/10.000e) des parties communes
générales et de la propriété du sol. 296 K

Ronzier Alain
20.10.82

LOT NUMERO CINQUANTE TROIS : Un parking,
et les UN/DIX MILLIEMES (1/10.000e) des parties communes
générales et de la propriété du sol. 356 F

JANDRAY Robert
28.01.85

LOT NUMERO CINQUANTE QUATRE : Un parking,
et les UN/DIX MILLIEMES (1/10.000e) des parties communes
générales et de la propriété du sol. 400 F

WGELEME Lin
a. Borella
10.06.85

LOT NUMERO CINQUANTE CINQ : Un parking,
et les UN/DIX MILLIEMES (1/10.000e) des parties communes
générales et de la propriété du sol. 15 21 198

Belissien Alain
24.06.87

LOT NUMERO CINQUANTE SIX : Un parking,
et les UN/DIX MILLIEMES (1/10.000e) des parties communes
générales et de la propriété du sol. 445

Robat Paul
02.02.85

LOT NUMERO CINQUANTE SEPT : Un parking,
et les UN/DIX MILLIEMES (1/10.000e) des parties communes
générales et de la propriété du sol.

NETGE Henri
24.10.84

LOT NUMERO CINQUANTE HUIT : Un parking,
et les UN/DIX MILLIEMES (1/10.000e) des parties communes
générales et de la propriété du sol. 324 E

Michel Lucien
17.10.84

LOT NUMERO CINQUANTE NEUF : Un parking,
et les UN/DIX MILLIEMES (1/10.000e) des parties communes
générales et de la propriété du sol. 36 J 4 153

Rieux Jean
03.07.84

LOT NUMERO SOIXANTE : Un parking,
et les UN/DIX MILLIEMES (1/10.000e) des parties communes
générales et de la propriété du sol. avec 218 J

Orillon Maurice
27.06.82

LOT NUMERO SOIXANTE ET UN : Un parking, 372 E
et les UN/DIX MILLIEMES (1/10.000e) des parties communes
générales et de la propriété du sol.

ARNAL Alain
30.06.81

LOT NUMERO SOIXANTE DEUX : Un parking, 390 E
et les UN/DIX MILLIEMES (1/10.000e) des parties communes
générales et de la propriété du sol.

CHARY Antoine
12.06.84

LOT NUMERO SOIXANTE TROIS : Un parking,
et les UN/DIX MILLIEMES (1/10.000e) des parties communes
générales et de la propriété du sol. 345 G

LOT NUMERO SOIXANTE QUATRE : Un parking,
et les UN/DIX MILLIEMES (1/10.000e) des parties communes
générales et de la propriété du sol. 374 I

6h

TOURVILLE Jean
26.03.84
LOT NUMERO SOIXANTE CINQ : Un parking,
et les UN/DIX MILLIEMES (1/10.000e) des parties communes
générales et de la propriété du sol. 213 H

FERNANDO
Francien
01.03.84
LOT NUMERO SOIXANTE SIX : Un parking,
et les UN/DIX MILLIEMES (1/10.000e) des parties communes
générales et de la propriété du sol. 211 G

PINA Joseph
24.05.84
LOT NUMERO SOIXANTE SEPT : Un parking,
et les UN/DIX MILLIEMES (1/10.000e) des parties communes
générales et de la propriété du sol. 443 J

FERRIER
Clément
05.04.84
LOT NUMERO SOIXANTE HUIT : Un parking,
et les UN/DIX MILLIEMES (1/10.000e) des parties communes
générales et de la propriété du sol.

GARCIA François
29.05.84
LOT NUMERO SOIXANTE NEUF : Un parking,
et les UN/DIX MILLIEMES (1/10.000e) des parties communes
générales et de la propriété du sol. 318 C

LOT NUMERO SOIXANTE ET DIX : Un parking,
et les UN/DIX MILLIEMES (1/10.000e) des parties communes
générales et de la propriété du sol.

ALLART Georges
TORRES M. Paul
09.05.84
LOT NUMERO SOIXANTE ET ONZE : Un parking,
et les UN/DIX MILLIEMES (1/10.000e) des parties communes
générales et de la propriété du sol. 312 G

MEMALDO
23.7.86
LOT NUMERO SOIXANTE ET DOUZE : Un parking,
et les UN/DIX MILLIEMES (1/10.000e) des parties communes
générales et de la propriété du sol. 472

Daljeux Denis
07.07.84
LOT NUMERO SOIXANTE ET TREIZE : Un parking,
et les UN/DIX MILLIEMES (1/10.000e) des parties communes
générales et de la propriété du sol. 373 J

MARCHAND
Jacques
10.01.84
LOT NUMERO SOIXANTE ET QUATORZE : Un parking,
et les UN/DIX MILLIEMES (1/10.000e) des parties communes
générales et de la propriété du sol. 212 H

DUBREUIL Michel
03.02.84
LOT NUMERO SOIXANTE ET QUINZE : Un parking,
et les UN/DIX MILLIEMES (1/10.000e) des parties communes
générales et de la propriété du sol. 370 G

ESPINOSA
Joseph
14.03.84
LOT NUMERO SOIXANTE ET SEIZE : Un parking,
et les UN/DIX MILLIEMES (1/10.000e) des parties communes
générales et de la propriété du sol. 214 H

KLEIN Jean
Guillaume
19.03.84
LOT NUMERO SOIXANTE ET DIX SEPT : Un parking,
et les UN/DIX MILLIEMES (1/10.000e) des parties communes
générales et de la propriété du sol. 444 G

GARDIOL Marc
08.02.84
LOT NUMERO SOIXANTE ET DIX HUIT : Un parking,
et les UN/DIX MILLIEMES (1/10.000e) des parties communes
générales et de la propriété du sol. 380 G

ABIZANDA
Raymond
03.02.84
LOT NUMERO SOIXANTE ET DIX NEUF : Un parking,
et les UN/DIX MILLIEMES (1/10.000e) des parties communes
générales et de la propriété du sol. 250 H

- COUDEYRE Guy
10.02.84
LOT NUMERO QUATRE VINGT : Un parking,
et les UN/DIX MILLIEMES (1/10.000e) des parties communes
générales et de la propriété du sol. 381 E
- MILAZO Jacques
06.01.84
LOT NUMERO QUATRE VINGT UN : Un parking,
et les UN/DIX MILLIEMES (1/10.000e) des parties communes
générales et de la propriété du sol. 253 I
- BEUGNOT Michel
14.04.84
LOT NUMERO QUATRE VINGT DEUX : Un parking,
et les UN/DIX MILLIEMES (1/10.000e) des parties communes
générales et de la propriété du sol. 323 I
- FARGIER André
07.02.84
LOT NUMERO QUATRE VINGT TROIS : Un parking,
et les UN/DIX MILLIEMES (1/10.000e) des parties communes
générales et de la propriété du sol. 223 J
- DAUDEL Gérard
30.03.84
LOT NUMERO QUATRE VINGT QUATRE : Un parking,
et les UN/DIX MILLIEMES (1/10.000e) des parties communes
générales et de la propriété du sol. 258 J
- GRAVEZAT Yannick
16.02.84
LOT NUMERO QUATRE VINGT CINQ : Un parking,
et les UN/DIX MILLIEMES (1/10.000e) des parties communes
générales et de la propriété du sol. 303 E
- FLAÏG Roland
06.07.84
LOT NUMERO QUATRE VINGT SIX : Un parking,
et les UN/DIX MILLIEMES (1/10.000e) des parties communes
générales et de la propriété du sol. 334 E
- ADUEN Gérard
17.03.84
LOT NUMERO QUATRE VINGT SEPT : Un parking, 224 J
et les UN/DIX MILLIEMES (1/10.000e) des parties communes
générales et de la propriété du sol.
- ELLET Jean Louis
16.08.84
LOT NUMERO QUATRE VINGT HUIT : Un parking, 377 E
et les UN/DIX MILLIEMES (1/10.000e) des parties communes
générales et de la propriété du sol.
- ESAGU Daniel
04.06.84
LOT NUMERO QUATRE VINGT NEUF : Un parking,
et les UN/DIX MILLIEMES (1/10.000e) des parties communes
générales et de la propriété du sol. 257 F
- HAUOT Roland
25.06.84
LOT NUMERO QUATRE VINGT DIX : Un parking,
et les UN/DIX MILLIEMES (1/10.000e) des parties communes
générales et de la propriété du sol. 332 E
- ELEGRIE Eugène
18.06.84
LOT NUMERO QUATRE VINGT ONZE : Un parking,
et les UN/DIX MILLIEMES (1/10.000e) des parties communes
générales et de la propriété du sol. 295 F
- DU GAS Jean
11.04.84
LOT NUMERO QUATRE VINGT DOUZE : Un parking,
et les UN/DIX MILLIEMES (1/10.000e) des parties communes
générales et de la propriété du sol. 251 H
- LAURE AIDA EL
Grange
24.01.84
LOT NUMERO QUATRE VINGT TREIZE : Un parking,
et les UN/DIX MILLIEMES (1/10.000e) des parties communes
générales et de la propriété du sol. 338 F
- ANTEPUSSA Joseph
16.05.84
LOT NUMERO QUATRE VINGT QUATORZE : Un parking,
et les UN/DIX MILLIEMES (1/10.000e) des parties communes
générales et de la propriété du sol. 216 J

OK

Aubourg Claude
09.06.84

LOT NUMERO QUATRE VINGT QUINZE : Un parking, 435 f.
et les UN/DIX MILLIEMES (1/10.000e) des parties communes
générales et de la propriété du sol.

Pivelle Jean
François
27.03.84

LOT NUMERO QUATRE VINGT SEIZE : Un parking, 357 f.
et les UN/DIX MILLIEMES (1/10.000e) des parties communes
générales et de la propriété du sol.

MEYREL
Murielle
28.05.84

LOT NUMERO QUATRE VINGT DIX SEPT : Un parking,
et les UN/DIX MILLIEMES (1/10.000e) des parties communes
générales et de la propriété du sol. 222 j

GOUTALLIER
Paul
15.06.84

LOT NUMERO QUATRE VINGT DIX HUIT : Un parking,
et les UN/DIX MILLIEMES (1/10.000e) des parties communes
générales et de la propriété du sol. 256 f.

QUIRANT Marcel
19.06.84

LOT NUMERO QUATRE VINGT DIX NEUF : Un parking,
et les UN/DIX MILLIEMES (1/10.000e) des parties communes
générales et de la propriété du sol. 305 f.

FLOUTIER
René
19.06.84

LOT NUMERO CENT : Un parking,
et les UN/DIX MILLIEMES (1/10.000e) des parties communes
générales et de la propriété du sol. 305 f.

MAILLIE
Jean Claude
12.06.84

LOT NUMERO CENT UN : Un parking,
et les UN/DIX MILLIEMES (1/10.000e) des parties communes
générales et de la propriété du sol. 317 f.

BLAZY Pierre
06.07.84

LOT NUMERO CENT DEUX : Un parking,
et les UN/DIX MILLIEMES (1/10.000e) des parties communes
générales et de la propriété du sol. 378 f.

BUGUET
Henri
25.11.86

LOT NUMERO CENT TROIS : Un parking,
et les UN/DIX MILLIEMES (1/10.000e) des parties communes
générales et de la propriété du sol. 455/L

FAURE Jean
14.05.85

LOT NUMERO CENT QUATRE : Un parking,
et les UN/DIX MILLIEMES (1/10.000e) des parties communes
générales et de la propriété du sol. 481 f.

DESSUS Jean
23.05.85

LOT NUMERO CENT CINQ : Un parking, 945 f.
et les UN/DIX MILLIEMES (1/10.000e) des parties communes
générales et de la propriété du sol.

LOT NUMERO CENT SIX : Un parking,
et les UN/DIX MILLIEMES (1/10.000e) des parties communes
générales et de la propriété du sol.

SUREL Roland
8.02.86

LOT NUMERO CENT SEPT : Un parking, 290/K -
et les UN/DIX MILLIEMES (1/10.000e) des parties communes
générales et de la propriété du sol.

GIACOMELLA
26.11.86

LOT NUMERO CENT HUIT : Un parking,
et les UN/DIX MILLIEMES (1/10.000e) des parties communes
générales et de la propriété du sol. 427/L

GOURRET
René
24.01.87

LOT NUMERO CENT NEUF : Un parking,
et les UN/DIX MILLIEMES (1/10.000e) des parties communes
générales et de la propriété du sol. 489/L

AU REZ DE CHAUSSEE :

LOT NUMERO CENT DIX : au rez de chaussée du bâtiment G, un garage, et les SIX/DIX MILLIEMES (6/10.000e) des parties communes générales et de la propriété du sol.

LOT NUMERO CENT ONZE : au rez de chaussée du bâtiment G, un garage, et les SIX/DIX MILLIEMES (6/10.000e) des parties communes générales et de la propriété du sol.

LOT NUMERO CENT DOUZE : au rez de chaussée du bâtiment H, un garage, et les SEPT/DIX MILLIEMES (7/10.000e) des parties communes générales et de la propriété du sol.

LOT NUMERO CENT TREIZE : au rez de chaussée du bâtiment H, un garage, et les SEPT/DIX MILLIEMES (7/10.000e) des parties communes générales et de la propriété du sol.

LOT NUMERO CENT QUATORZE : au rez de chaussée du bâtiment H, un garage, et les SEPT/DIX MILLIEMES (7/10.000e) des parties communes générales et de la propriété du sol.

LOT NUMERO CENT QUINZE : au rez de chaussée du bâtiment I, un garage, et les SIX/DIX MILLIEMES (6/10.000e) des parties communes générales et de la propriété du sol.

LOT NUMERO CENT SEIZE : au rez de chaussée du bâtiment I, un garage, et les SIX/DIX MILLIEMES (6/10.000e) des parties communes générales et de la propriété du sol.

LOT NUMERO CENT DIX SEPT : au rez de chaussée du bâtiment I, un garage, et les SIX/DIX MILLIEMES (6/10.000e) des parties communes générales et de la propriété du sol.

LOT NUMERO CENT DIX HUIT : au rez de chaussée du bâtiment I, un garage, et les SIX/DIX MILLIEMES (6/10.000e) des parties communes générales et de la propriété du sol.

LOT NUMERO CENT DIX NEUF : au rez de chaussée du bâtiment I, un garage, et les SIX/DIX MILLIEMES (6/10.000e) des parties communes générales et de la propriété du sol.

LOT NUMERO CENT VINGT : au rez de chaussée du bâtiment J, un garage, et les SEPT/DIX MILLIEMES (7/10.000e) des parties communes générales et de la propriété du sol.

LOT NUMERO CENT VINGT ET UN : au rez de chaussée du bâtiment J, un garage, et les SEPT/DIX MILLIEMES (7/10.000e) des parties communes générales et de la propriété du sol.

MATHIEU Daniel
11.02.84

RICHARD Marie
28.01.86

AUTHIER Marie
25.06.84

ESNARDI Michel
03.04.85

CHERL Lucien
17.10.84

ANANIAN Alou
13.11.85

A SENSIE Michel
15.06.85

FEBRES Anne
10.02.84

FEBRES Anne Marie
10.02.84

m

FARGIER
ANDRÉ
25.06.84

LOT NUMERO CENT VINGT DEUX : au rez de chaussée du bâtiment J, un garage, et les SEPT/DIX MILLIEMES (7/10.000e) des parties communes générales et de la propriété du sol. *Sauf*

PAEDON ROY
15.06.84

LOT NUMERO CENT VINGT TROIS : au rez de chaussée du bâtiment J, un garage, et les SEPT/DIX MILLIEMES (7/10.000e) des parties communes générales et de la propriété du sol. *Sauf*

MORALES ANDRÉ
16.05.84

LOT NUMERO CENT VINGT QUATRE : au rez de chaussée du bâtiment J, un garage, et les SIX/DIX MILLIEMES (6/10.000e) des parties communes générales et de la propriété du sol. *225*

ANTEQUERA
JOSEPH
16.05.84

LOT NUMERO CENT VINGT CINQ : au rez de chaussée du bâtiment J, un garage, et les SIX/DIX MILLIEMES (6/10.000e) des parties communes générales et de la propriété du sol. *226*

CHARRE DANIEL
06.01.84

LOT NUMERO CENT VINGT SIX : au rez de chaussée du bâtiment K, un garage, et les SIX/DIX MILLIEMES (6/10.000e) des parties communes générales et de la propriété du sol. *227*

DALE-LUCHE
30-07-86

LOT NUMERO CENT VINGT SEPT : au rez de chaussée du bâtiment K, un garage, et les SIX/DIX MILLIEMES (6/10.000e) des parties communes générales et de la propriété du sol. *228*

CHARRE
19.4.86

LOT NUMERO CENT VINGT HUIT : au rez de chaussée du bâtiment K, un garage, et les SIX/DIX MILLIEMES (6/10.000e) des parties communes générales et de la propriété du sol. *229*

LEVET
29-4-86

LOT NUMERO CENT VINGT NEUF : au rez de chaussée du bâtiment L, un garage, et les SIX/DIX MILLIEMES (6/10.000e) des parties communes générales et de la propriété du sol. *230*

SPACAGNA
10.01.86

LOT NUMERO CENT TRENTE : au rez de chaussée du bâtiment L, un garage, et les SEPT/DIX MILLIEMES (7/10.000e) des parties communes générales et de la propriété du sol. *Sauf*

Riccardi
01.01.86

LOT NUMERO CENT TRENTE ET UN : au rez de chaussée du bâtiment L, un garage, et les SEPT/DIX MILLIEMES (7/10.000e) des parties communes générales et de la propriété du sol. *Sauf*

BROCHU
30.4.86

LOT NUMERO CENT TRENTE DEUX : au rez de chaussée du bâtiment L, un garage, et les SIX/DIX MILLIEMES (6/10.000e) des parties communes générales et de la propriété du sol. *238*

256

133
GABET
4-7-86

LOT NUMERO CENT TRENTE TROIS : au rez de chaussée du bâtiment L, un garage, ²³⁹ et les SIX/DIX MILLIEMES (6/10.000e) des parties communes générales et de la propriété du sol.

LOT NUMERO CENT TRENTE QUATRE : au rez de chaussée du bâtiment L, un garage, et les SIX/DIX MILLIEMES (6/10.000e) des parties communes générales et de la propriété du sol.

SCANT Guy
23-11-85

LOT NUMERO CENT TRENTE CINQ : au rez de chaussée du bâtiment M, un garage, ^{224 et 206} et les SIX/DIX MILLIEMES (6/10.000e) des parties communes générales et de la propriété du sol.

LOT NUMERO CENT TRENTE SIX : au rez de chaussée du bâtiment M, un cellier, et les UN/DIX MILLIEMES (1/10.000e) des parties communes générales et de la propriété du sol.

LOT NUMERO CENT TRENTE SEPT : au rez de chaussée du bâtiment M, un cellier, et les UN/DIX MILLIEMES (1/10.000e) des parties communes générales et de la propriété du sol.

LOT NUMERO CENT TRENTE HUIT : au rez de chaussée du bâtiment M, un cellier, et les UN/DIX MILLIEMES (1/10.000e) des parties communes générales et de la propriété du sol.

ROLLET
28-4-86

LOT NUMERO CENT TRENTE NEUF : au rez de chaussée du bâtiment M, un garage, et les SIX/DIX MILLIEMES (6/10.000e) des parties communes générales et de la propriété du sol.

ROLLET
28-4-86

LOT NUMERO CENT QUARANTE : au rez de chaussée du bâtiment M, un garage, et les SIX/DIX MILLIEMES (6/10.000e) des parties communes générales et de la propriété du sol.

KLEID Jean Jacques
19-3-86

LOT NUMERO CENT QUARANTE ET UN : au rez de chaussée du bâtiment H, un cellier, ^{247 H} et les UN/DIX MILLIEMES (1/10.000e) des parties communes générales et de la propriété du sol.

CO RAKA Eric
02-05-86

LOT NUMERO CENT QUARANTE DEUX : au rez de chaussée du bâtiment H, un cellier, ^{246A} et les UN/DIX MILLIEMES (1/10.000e) des parties communes générales et de la propriété du sol.

VERAY Roger
18-06-86

LOT NUMERO CENT QUARANTE TROIS : au rez de chaussée du bâtiment H, un cellier, et les UN/DIX MILLIEMES (1/10.000e) des parties communes générales et de la propriété du sol. ²⁴⁷

ETIENNE
2-5-86

LOT NUMERO CENT QUARANTE QUATRE : au rez de chaussée du bâtiment K, un cellier, ²²⁸ et les UN/DIX MILLIEMES (1/10.000e) des parties communes générales et de la propriété du sol.

137

BAGNOL
18.4.86

LOT NUMERO CENT QUARANTE CINQ : au rez de chaussée du bâtiment K, un cellier, et les UN/DIX MILLIEMES (1/10.000e) des parties communes générales et de la propriété du sol.

AST Kurb
13.02.86

LOT NUMERO CENT QUARANTE SIX : au 1er étage du bâtiment H, un cellier, et les UN/DIX MILLIEMES (1/10.000e) des parties communes générales et de la copropriété du sol.

MURE Georges
12.06.87

LOT NUMERO CENT QUARANTE SEPT : au 1er étage du bâtiment H, un cellier, et les UN/DIX MILLIEMES (1/10.000e) des parties communes générales et de la propriété du sol.

BENDIT
15.5.84

LOT NUMERO CENT QUARANTE HUIT : au 1er étage du bâtiment H, un cellier, et les UN/DIX MILLIEMES (1/10.000e) des parties communes générales et de la propriété du sol.

FABRE Evdy
30.08.86

LOT NUMERO CENT QUARANTE NEUF : au 1er étage du bâtiment H, un cellier, et les UN/DIX MILLIEMES (1/10.000e) des parties communes générales et de la propriété du sol.

Lecontier
03.08.87

LOT NUMERO CENT CINQUANTE : au 1er étage du bâtiment K, un cellier, et les UN/DIX MILLIEMES (1/10.000e) des parties communes générales et de la propriété du sol.

Ris
10.11.84

LOT NUMERO CENT CINQUANTE ET UN : au 1er étage du bâtiment K, un cellier, et les UN/DIX MILLIEMES (1/10.000e) des parties communes générales de la propriété du sol.

CHEVALIER
9.6.86

LOT NUMERO CENT CINQUANTE DEUX : au 1er étage du bâtiment K, un cellier, et les UN/DIX MILLIEMES (1/10.000e) des parties communes générales et de la propriété du sol.

LAVICAT Jean
07.06.85

LOT NUMERO CENT CINQUANTE TROIS : au 1er étage du bâtiment K, un cellier, et les UN/DIX MILLIEMES (1/10.000e) des parties communes générales et de la propriété du sol.

LOT NUMERO CENT CINQUANTE QUATRE : au 1er étage du bâtiment K, un cellier, et les UN/DIX MILLIEMES (1/10.000e) des parties communes générales et de la propriété du sol.

AU DEUXIEME ETAGE :

AYME Jean
16.02.86

LOT NUMERO CENT CINQUANTE CINQ : au 2ème étage du bâtiment H, un cellier et les UN/DIX MILLIEMES (1/10.000e) des parties communes générales et de la propriété du sol.

156

RIEUX Carmen
9-10-86

LOT NUMERO CENT CINQUANTE SIX : au 2ème étage du bâtiment H, un cellier, et les UN/DIX MILLIEMES (1/10.000e) des parties communes générales de la propriété du sol.

Desnoys
Suzanne
25-03-80

LOT NUMERO CENT CINQUANTE SEPT : au 2ème étage du bâtiment H, un cellier, et les UN/DIX MILLIEMES (1/10.000e) des parties communes générales et de la propriété du sol.

Adige Henri
28-1-86

LOT NUMERO CENT CINQUANTE HUIT : au 2ème étage du bâtiment H, un cellier, et les UN/DIX MILLIEMES (1/10.000e) des parties communes générales de la propriété du sol.

Collette
Laurie
25-03-80

LOT NUMERO CENT CINQUANTE NEUF : au 2ème étage du bâtiment K, un cellier, et les UN/DIX MILLIEMES (1/10.000e) des parties communes générales et de la propriété du sol.

Froment
Suzanne
25-03-80

LOT NUMERO CENT SOIXANTE : au 2ème étage du bâtiment K, un cellier, et les UN/DIX MILLIEMES (1/10.000e) des parties communes générales de la propriété du sol.

Froment
Suzanne
25-03-80

LOT NUMERO CENT SOIXANTE ET UN : au 2ème étage du bâtiment K, un cellier, et les UN/DIX MILLIEMES (1/10.000e) des parties communes générales et de la propriété du sol.

TERWANDEZ Pichu
6-06-87

LOT NUMERO CENT SOIXANTE DEUX : au 2ème étage du bâtiment K, un cellier, et les UN/DIX MILLIEMES (1/10.000e) des parties communes générales de la propriété du sol.

NOYER Paul
11-07-87

LOT NUMERO CENT SOIXANTE TROIS : au 2ème étage du bâtiment K, un cellier, et les UN/DIX MILLIEMES (1/10.000e) des parties communes générales et de la propriété du sol.

TROISIEME ETAGE :

VINOT Bertrand
25-05-86

LOT NUMERO CENT SOIXANTE QUATRE : au 3ème étage du bâtiment H, un cellier, et les UN/DIX MILLIEMES (1/10.000e) des parties communes générales et de la propriété du sol.

MARIAUD Jean
P. G. G.
21-05-84

LOT NUMERO CENT SOIXANTE CINQ : au 3ème étage du bâtiment H, un cellier, et les UN/DIX MILLIEMES (1/10.000e) des parties communes générales et de la propriété du sol.

LOT NUMERO CENT SOIXANTE SIX : au 3ème étage du bâtiment H, un cellier, et les UN/DIX MILLIEMES (1/10.000e) des parties communes générales et de la propriété du sol.

ADISELLEM
Si
06.11.85

LOT NUMERO CENT SOIXANTE SEPT : au 3ème étage du bâtiment H, un cellier, et les UN/DIX MILLIEMES (1/10.000e) des parties communes générales et de la propriété du sol.

445 H

TABOURET
P. 14/11/85

LOT NUMERO CENT SOIXANTE HUIT : au 3ème étage du bâtiment K, un cellier et les UN/DIX MILLIEMES (1/10.000e) des parties communes générales et de la propriété du sol.

8382

LOT NUMERO CENT SOIXANTE NEUF : au 3ème étage du bâtiment K, un cellier, et les UN/DIX MILLIEMES (1/10.000e) des parties communes générales et de la propriété du sol.

LOT NUMERO CENT SOIXANTE ET DIX : au 3ème étage du bâtiment K, un cellier, et les UN/DIX MILLIEMES (1/10.000e) des parties communes générales et de la propriété du sol.

GIACONELLA
26.11.86

LOT NUMERO CENT SOIXANTE ET ONZE : au 3ème étage du bâtiment K, un cellier, et les UN/DIX MILLIEMES (1/10.000e) des parties communes générales et de la propriété du sol.

497/L

Ch. H. H. H.
12.11.85

LOT NUMERO CENT SOIXANTE ET DOUZE : au 3ème étage du bâtiment K, un cellier, et les UN/DIX MILLIEMES (1/10.000e) des parties communes générales et de la propriété du sol.

64 K

AU REZ DE CHAUSSEE :

LOT NUMERO CENT SOIXANTE ET TREIZE : au rez de chaussée du bâtiment G, côté Sud, la jouissance exclusive d'un jardinet, et les UN/DIX MILLIEMES (1/10.000e) des parties communes générales et de la propriété du sol.

LOT NUMERO CENT SOIXANTE ET QUATORZE : au rez de chaussée du bâtiment G, côté Sud la jouissance exclusive d'un jardinet, et les UN/DIX MILLIEMES (1/10.000e) des parties communes générales et de la propriété du sol.

LOT NUMERO CENT SOIXANTE ET QUINZE : au rez de chaussée du bâtiment H, côté Sud la jouissance exclusive d'un jardinet, et les UN/DIX MILLIEMES (1/10.000e) des parties communes générales et de la propriété du sol.

A 6

Tourelle Jean
28.03.84

LOT NUMERO CENT SOIXANTE ET SEIZE : au rez de chaussé du bâtiment H, côté Sud la jouissance exclusive d'un jardin, et les UN/DIX MILLIEMES (1/10.000e) des parties communes générales et de la propriété du sol. 2134

LOT NUMERO CENT SOIXANTE ET DIX SEPT : au rez de chaussée du bâtiment H, côté Sud la jouissance exclusive d'un jardin, et les UN/DIX MILLIEMES (1/10.000e) des parties communes générales et de la propriété du sol.

REYNAUD
Almérieux
14.04.84

LOT NUMERO CENT SOIXANTE ET DIX HUIT : au rez de chaussée du bâtiment H, côté Sud la jouissance exclusive d'un jardin, et les UN/DIX MILLIEMES (1/10.000e) des parties communes générales et de la propriété du sol. 2154

COCARD
02.05.84

LOT NUMERO CENT SOIXANTE ET DIX NEUF : au rez de chaussée du bâtiment H, côté Sud-Est la jouissance exclusive d'un jardin, et les UN/DIX MILLIEMES (1/10.000e) des parties communes générales et de la propriété du sol. 2164

ESNAULT
Hélène
07.06.85

LOT NUMERO CENT QUATRE VINGT : au rez de chaussée du bâtiment I, côté Sud-Est la jouissance exclusive d'un jardin et les UN/DIX MILLIEMES (1/10.000e) des parties communes générales et de la propriété du sol. 2184

COCARD
11.10.84
02.11.85

LOT NUMERO CENT QUATRE VINGT UN : au rez de chaussée du bâtiment I, côté Sud-Est la jouissance exclusive d'un jardin, et les UN/DIX MILLIEMES (1/10.000e) des parties communes générales et de la propriété du sol.

LOT NUMERO CENT QUATRE VINGT DEUX : au rez de chaussée du bâtiment I, côté Sud-Est la jouissance exclusive d'un jardin, et les UN/DIX MILLIEMES (1/10.000e) des parties communes générales et de la propriété du sol.

WARION
Alain
13.11.85

LOT NUMERO CENT QUATRE VINGT TROIS : au rez de chaussée du bâtiment I, côté Sud-Est la jouissance exclusive d'un jardin, et les 1/10.000e UN/DIX MILLIEMES, des parties communes générales et de la propriété du sol. 2194 et 115

AIENSTON
Hélène
15.04.85

LOT NUMERO CENT QUATRE VINGT QUATRE : au rez de chaussée du bâtiment I, côté Sud-Est la jouissance exclusive d'un jardin, et les UN/DIX MILLIEMES (1/10.000e) des parties communes générales et de la propriété du sol. 2214 et 119

MEYREL
Marnette
28.05.84

LOT NUMERO CENT QUATRE VINGT CINQ : au rez de chaussée du bâtiment J, côté Sud-Est la jouissance exclusive d'un jardin, et les UN/DIX MILLIEMES (1/10.000e) des parties communes générales et de la propriété du sol. 2224

234

LOT NUMERO CENT QUATRE VINGT SIX ; au rez de chaussée du bâtiment J, côté Sud-Est, la jouissance exclusive d'un jardinet, et les UN/DIX MILLIEMES (1/10.000e) des parties communes générales et de la propriété du sol.

JAOUEN
Sciand.
27.03.84

LOT NUMERO CENT QUATRE VINGT SEPT ; au rez de chaussée du bâtiment J, côté Sud-Est, la jouissance exclusive d'un jardinet, et les UN/DIX MILLIEMES (1/10.000e) des parties communes générales et de la propriété du sol. 224

MARALEZ Ande
16.05.84

LOT NUMERO CENT QUATRE VINGT HUIT ; au rez de chaussée du bâtiment J, côté Sud-Est, la jouissance exclusive d'un jardinet, et les UN/DIX MILLIEMES (1/10.000e) des parties communes générales et de la propriété du sol. 225

ANTÉQUERA
Joseph
16.05.84

LOT NUMERO CENT QUATRE VINGT NEUF ; au rez de chaussée du bâtiment J, côté Sud-Est, la jouissance exclusive d'un jardinet, et les UN/DIX MILLIEMES (1/10.000e) des parties communes générales et de la propriété du sol. 226

THOMAS
Ande
12.07.84

LOT NUMERO CENT QUATRE VINGT DIX ; au rez de chaussée du bâtiment K, côté Sud-Est, la jouissance exclusive d'un jardinet, et les UN/DIX MILLIEMES (1/10.000e) des parties communes générales et de la propriété du sol. 227

ETIENNE
2.5.86

LOT NUMERO CENT QUATRE VINGT ONZE ; au rez de chaussée du bâtiment K, côté Sud-Est, la jouissance exclusive d'un jardinet, et les DEUX/DIX MILLIEMES (2/10.000e) des parties communes générales et de la propriété du sol. 228

BAGNOL
18.6.86

LOT NUMERO CENT QUATRE VINGT DOUZE ; au rez de chaussée du bâtiment K, côté Est, la jouissance exclusive d'un jardinet, et les DEUX/DIX MILLIEMES (2/10.000e) des parties communes générales et de la propriété du sol. 229

SAEN
Claude
27.03.84

LOT NUMERO CENT QUATRE VINGT TREIZE ; au rez de chaussée du bâtiment K, côté Est, la jouissance exclusive d'un jardinet et les UN/DIX MILLIEMES (1/10.000e) des parties communes générales et de la propriété du sol. 230

CHARRÉ Daniel
06.01.87

LOT NUMERO CENT QUATRE VINGT QUATORZE ; au rez de chaussée du bâtiment K, côté Est, la jouissance exclusive d'un jardinet, et les UN/DIX MILLIEMES (1/10.000e) des parties communes générales et de la propriété du sol. 231

DALLE LUCHE
30-07-86

LOT NUMERO CENT QUATRE VINGT QUINZE au rez de chaussée du bâtiment K, côté Est, la jouissance exclusive d'un jardinet, 232 K et les UN/DIX MILLIEMES (1/10.000e) des parties communes générales et de la propriété du sol.

CHARRE
19-4-86

LOT NUMERO CENT QUATRE VINGT SEIZE au rez de chaussée du bâtiment K, côté Est, la jouissance exclusive d'un jardinet, 233 et les UN/DIX MILLIEMES (1/10.000e) des parties communes générales et de la propriété du sol.

LEVET
29-4-86

LOT NUMERO CENT QUATRE VINGT DIX SEPT au rez de chaussée du bâtiment L, côté Est, la jouissance exclusive d'un jardinet, 234 et les UN/DIX MILLIEMES (1/10.000e) des parties communes générales et de la propriété du sol.

AN GELINE
12-06-86

LOT NUMERO CENT QUATRE VINGT DIX HUIT au rez de chaussée du bâtiment L, côté Est, la jouissance exclusive d'un jardinet, 235 et les UN/DIX MILLIEMES (1/10.000e) des parties communes générales et de la propriété du sol.

C. AUCHE
20-06-86

LOT NUMERO CENT QUATRE VINGT DIX NEUF au rez de chaussée du bâtiment L, côté Est, la jouissance exclusive d'un jardinet, 236 et les UN/DIX MILLIEMES (1/10.000e) des parties communes générales et de la propriété du sol.

BROCHU
30-4-86

LOT NUMERO DEUX CENT au rez de chaussée du bâtiment L, côté Est, la jouissance exclusive d'un jardinet et les UN/DIX MILLIEMES (1/10.000e) des parties communes générales et de la propriété du sol.

LOT NUMERO DEUX CENT UN au rez de chaussée du bâtiment L, côté Est, la jouissance exclusive d'un jardinet, 238 et les UN/DIX MILLIEMES (1/10.000e) des parties communes générales et de la propriété du sol.

GABET
A-7-86

LOT NUMERO DEUX CENT DEUX au rez de chaussée du bâtiment L, côté Est, la jouissance exclusive d'un jardinet, et les UN/DIX MILLIEMES (1/10.000e) des parties communes générales et de la propriété du sol. 239

LOT NUMERO DEUX CENT TROIS au rez de chaussée du bâtiment L, côté Est, la jouissance exclusive d'un jardinet, et les UN/DIX MILLIEMES (1/10.000e) des parties communes générales et de la propriété du sol.

ICARD
22-11-86

LOT NUMERO DEUX CENT QUATRE au rez de chaussée du bâtiment M, côté Est, la jouissance exclusive d'un jardinet, 241 et les UN/DIX MILLIEMES (1/10.000e) des parties communes générales et de la propriété du sol.

LOT NUMERO DEUX CENT CINQ au rez de chaussée du bâtiment M, côté Est, la jouissance exclusive d'un jardinet, et les UN/DIX MILLIEMES (1/10.000e) des parties communes générales et de la propriété du sol.

36

LOT NUMERO DEUX CENT SIX : au rez de chaussée du bâtiment M, côté Est, la jouissance exclusive d'un jardinet, et les UN/DIX MILLIEMES (1/10.000e) des parties communes générales et de la propriété du sol.

VALACOMY
5.5.86

LOT NUMERO DEUX CENT SEPT : au rez de chaussée du bâtiment M, côté Est, la jouissance exclusive d'un jardinet et les UN/DIX MILLIEMES (1/10.000e) des parties communes générales et de la propriété du sol.

CAUMETTER
7.6.86

LOT NUMERO DEUX CENT HUIT : au rez de chaussée du bâtiment M, côté Est, la jouissance exclusive d'un jardinet, et les UN/DIX MILLIEMES (1/10.000e) des parties communes générales et de la propriété du sol.

CAUMETTE
7.6.86

LOT NUMERO DEUX CENT NEUF : au rez de chaussée du bâtiment M, côté Est, la jouissance exclusive d'un jardinet, et les UN/DIX MILLIEMES (1/10.000e) des parties communes générales et de la propriété du sol. 240.

LOT NUMERO DEUX CENT DIX : au rez de chaussée du bâtiment G, côté Sud, un appartement de type P2, et les TRENTE SEPT/DIX MILLIEMES (37/10.000e) des parties communes générales et de la propriété du sol. 6

LOT NUMERO DEUX CENT ONZE : au rez de chaussée du bâtiment G, côté Sud, un appartement de type P2, et les QUARANTE/DIX MILLIEMES (40/10.000e) des parties communes générales et de la propriété du sol. 6

MARCHAND
Jacques
10.02.86

LOT NUMERO DEUX CENT DOUZE : au rez de chaussée du bâtiment H, côté Sud, un appartement de type P2, et les QUARANTE ET UN/DIX MILLIEMES (41/10.000e) des parties communes générales et de la propriété du sol. 74

TOURVILLE Jean
18.02.86

LOT NUMERO DEUX CENT TREIZE : au rez de chaussée du bâtiment H, côté Sud, un appartement de type P2, et les QUARANTE HUIT/DIX MILLIEMES (48/10.000e) des parties communes générales et de la propriété du sol. 75

ESPINOSA Josiane
14.02.86

LOT NUMERO DEUX CENT QUATORZE : au rez de chaussée du bâtiment H, côté Sud, un appartement de type P2, et les QUARANTE ET UN/DIX MILLIEMES (41/10.000e) des parties communes générales et de la propriété du sol. 76

RAYNAUD
Florence
16.04.86

LOT NUMERO DEUX CENT QUINZE : au rez de chaussée du bâtiment H, côté Sud, un appartement de type studio, et les TRENTE ET UN/DIX MILLIEMES (31/10.000e) des parties communes générales et de la propriété du sol. 78

PICORARA
02.05.86

LOT NUMERO DEUX CENT SEIZE : au rez de chaussée du bâtiment H, côté Sud-Est, un appartement de type P2, et les CINQUANTE/DIX MILLIEMES (50/10.000e) des parties communes générales et de la propriété du sol. 79 & 162

ESVAILLY Claude
08.04.84

LOT NUMERO DEUX CENT DIX SEPT : au rez de chaussée du bâtiment I, côté Sud-Est, un appartement de type P2, et les QUARANTE/DIX MILLIEMES (40/10.000e) des parties communes générales et de la propriété du sol. 117/80

Michel Lucien
17/10/84
60 // 116 // 181

LOT NUMERO DEUX CENT DIX HUIT : au rez de chaussée du bâtiment I, côté Sud-Est, un appartement de type P2 et les QUARANTE/DIX MILLIEMES (40/10.000e) des parties communes générales et de la propriété du sol.

HANRIOT Alain
23.11.85
9220

LOT NUMERO DEUX CENT DIX NEUF : au rez de chaussée du bâtiment I, côté Sud-Est, un appartement de type P2, et les QUARANTE/DIX MILLIEMES (40/10.000e) des parties communes générales et de la propriété du sol.

ASENIN Michel
25.04.85

LOT NUMERO DEUX CENT VINGT : au rez de chaussée du bâtiment I, côté Sud-Est, un appartement de type P2, et les QUARANTE/DIX MILLIEMES (40/10.000e) des parties communes générales et de la propriété du sol. 118/183

MEYREL Maurice
28.05.84

LOT NUMERO DEUX CENT VINGT ET UN : au rez de chaussée du bâtiment I, côté Sud-Est, un appartement de type P2, et les QUARANTE/DIX MILLIEMES (40/10.000e) des parties communes générales et de la propriété du sol. 119/186

ARGIER André
07.02.84

LOT NUMERO DEUX CENT VINGT DEUX : au rez de chaussée du bâtiment J, côté Sud-Est, un appartement de type P2, et les QUARANTE ET UN/DIX MILLIEMES (41/10.000e) des parties communes générales et de la propriété du sol. 120/189

AGUER Gérard
22.03.84

LOT NUMERO DEUX CENT VINGT TROIS : au rez de chaussée du bâtiment J, côté Sud-Est, un appartement de type P2, et les QUARANTE HUIT/DIX MILLIEMES (48/10.000e) des parties communes générales et de la propriété du sol. 121/83

TORALE André
16.05.84

LOT NUMERO DEUX CENT VINGT QUATRE : au rez de chaussée du bâtiment J, côté Sud-Est, un appartement de type P2, et les QUARANTE ET UN/DIX MILLIEMES (41/10.000e) des parties communes générales et de la propriété du sol. 122/187

MEQUERA Joseph
10.05.80

LOT NUMERO DEUX CENT VINGT CINQ : au rez de chaussée du bâtiment J, côté Sud-Est, un appartement de type P2, et les QUARANTE/DIX MILLIEMES (40/10.000e) des parties communes générales et de la propriété du sol. 123/188

FLAVIA André
11.07.85

LOT NUMERO DEUX CENT VINGT SIX : au rez de chaussée du bâtiment J, côté Sud-Est, un appartement de type P2, et les 40/10.000e QUARANTE/DIX MILLIEMES, des parties communes générales et de la propriété du sol. 124/125/502/180

LOT NUMERO DEUX CENT VINGT SEPT : au rez de chaussée du bâtiment K, côté Sud-Est, un appartement de type P2, et les QUARANTE NEUF/DIX MILLIEMES (49/10.000e) des parties communes générales et de la propriété du sol. 125/9127

STIENNE
2-5-86

LOT NUMERO DEUX CENT VINGT HUIT : au rez de chaussée du bâtiment K, côté Sud-Est, un appartement de type P2, et les QUARANTE DEUX/DIX MILLIEMES (42/10.000e) des parties communes générales et de la propriété du sol.

BAGNOL
18-4-1986

LOT NUMERO DEUX CENT VINGT NEUF : au rez de chaussée du bâtiment K, côté Est, un appartement de type P2, et les QUARANTE DEUX/DIX MILLIEMES (42/10.000e) des parties communes générales et de la propriété du sol.

SAER
Uand
07-03-85

LOT NUMERO DEUX CENT TRENTE : au rez de chaussée du bâtiment K, côté Est, un appartement de type studio, et les TRENTE QUATRE/DIX MILLIEMES (34/10.000e) des parties communes générales et de la propriété du sol.

CHARRE David
06-01-86

LOT NUMERO DEUX CENT TRENTE ET UN : au rez de chaussée du bâtiment K, côté Est, un appartement de type P2, et les QUARANTE/DIX MILLIEMES (40/10.000e) des parties communes générales et de la propriété du sol. 231

DALLE-LUCHE
30-07-86

LOT NUMERO DEUX CENT TRENTE DEUX : au rez de chaussée du bâtiment K, côté Est, un appartement de type P2, et les QUARANTE/DIX MILLIEMES (40/10.000e) des parties communes générales et de la propriété du sol.

CHARRE
19-4-86

LOT NUMERO DEUX CENT TRENTE TROIS : au rez de chaussée du bâtiment K, côté Est, un appartement de type P2, et les QUARANTE/DIX MILLIEMES (40/10.000e) des parties communes générales et de la propriété du sol.

LEVET
29-4-86

LOT NUMERO DEUX CENT TRENTE QUATRE : au rez de chaussée du bâtiment L, côté Est, un appartement de type P2, et les QUARANTE/DIX MILLIEMES (40/10.000e) des parties communes générales et de la propriété du sol. 234

PAGELOM
02-03-85

LOT NUMERO DEUX CENT TRENTE CINQ : au rez de chaussée du bâtiment L, côté Est, un appartement de type Studio, et les TRENTE QUATRE/DIX MILLIEMES (34/10.000e) des parties communes générales et de la propriété du sol.

Clair
20-02-85

LOT NUMERO DEUX CENT TRENTE SIX : au rez de chaussée du bâtiment L, côté Est, un appartement de type studio, et les TRENTE DEUX/DIX MILLIEMES (32/10.000e) des parties communes générales et de la propriété du sol. 235

LOT NUMERO DEUX CENT TRENTE SEPT : au rez de chaussée du bâtiment L, côté Est, un appartement de type Studio, et les TRENTE DEUX/DIX MILLIEMES (32/10.000e) des parties communes générales et de la propriété du sol.

BROCHU
30-4-86

LOT NUMERO DEUX CENT TRENTE HUIT : au rez de chaussée du bâtiment L, côté Est, un appartement de type P2, et les QUARANTE/DIX MILLIEMES (40/10.000e) des parties communes générales et de la propriété du sol. 238

GABET
4-7-86

LOT NUMERO DEUX CENT TRENTE NEUF : au rez de chaussée du bâtiment L, côté Est, un appartement de type P2, et les QUARANTE/DIX MILLIEMES (40/10.000e) des parties communes générales et de la propriété du sol.

LOT NUMERO DEUX CENT QUARANTE : au rez de chaussée du bâtiment L, côté Est, un appartement de type P2, et les QUARANTE/DIX MILLIEMES (40/10.000e) des parties communes générales et de la propriété du sol.

E. GART
23.11.85 Guy

LOT NUMERO DEUX CENT QUARANTE ET UN : au rez de chaussée du bâtiment M, côté Est, un appartement de type P2, et les QUARANTE/DIX MILLIEMES (40/10.000e) des parties communes générales et de la propriété du sol.

LOT NUMERO DEUX CENT QUARANTE DEUX : au rez de chaussée du bâtiment M, côté Est, un appartement de type Studio, et les 34/10.000e TRENTE QUATRE/DIX MILLIEMES, des parties communes générales et de la propriété du sol.

LOT NUMERO DEUX CENT QUARANTE TROIS : au rez de chaussée du bâtiment M, côté Est, un appartement de type Studio, et les TRENTE QUATRE/DIX MILLIEMES (34/10.000e) des parties communes générales et de la propriété du sol.

ALAN CONY
5.5-86

LOT NUMERO DEUX CENT QUARANTE QUATRE : au rez de chaussée du bâtiment M, côté Est, un appartement de type Studio, et les TRENTE QUATRE/DIX MILLIEMES (34/10.000e) des parties communes générales et de la propriété du sol.

CAUMETTER
7.6-86

LOT NUMERO DEUX CENT QUARANTE CINQ : au rez de chaussée du bâtiment M, côté Est, un appartement de type Studio, et les TRENTE QUATRE/DIX MILLIEMES (34/10.000e) des parties communes générales et de la propriété du sol.

CAUMETTE J
7.6-86

LOT NUMERO DEUX CENT QUARANTE SIX : au rez de chaussée du bâtiment M, côté Est, un appartement de type Studio, et les TRENTE QUATRE/DIX MILLIEMES (34/10.000e) des parties communes générales et de la propriété du sol.

AU PREMIER ETAGE :

ODDRE D'AMING
(Soul)

LOT NUMERO DEUX CENT QUARANTE SEPT : au 1er étage du bâtiment G, côté Nord, un appartement de type Studio, et les VINGT SEPT/DIX MILLIEMES (27/10.000e) des parties communes générales et de la propriété du sol.

FAVEREAU SIMON
23.02.84

LOT NUMERO DEUX CENT QUARANTE HUIT : au 1er étage du bâtiment G, côté Nord, un appartement de type Studio, et les VINGT SEPT/DIX MILLIEMES (27/10.000e) des parties communes générales et de la propriété du sol.

18T KURT
13.02.84

LOT NUMERO DEUX CENT QUARANTE NEUF : au 1er étage du bâtiment H, côté Nord, un appartement de type Studio, et les VINGT SEPT/DIX MILLIEMES (27/10.000e) des parties communes générales et de la propriété du sol.

10.14
/1

ABIZANDA
Raymond
03-02-84

LOT NUMERO DEUX CENT CINQUANTE : au 1er étage du bâtiment H, côté Nord, un appartement de type studio, et les VINGT SEPT/DIX MILLIEMES (27/10.000e) des parties communes générales et de la propriété du sol. 79

DUGAS Jean
04-04-84

LOT NUMERO DEUX CENT CINQUANTE ET UN : au 1er étage du bâtiment H, côté Nord, un appartement de type P2, et les QUARANTE TROIS/DIX MILLIEMES (43/10.000e) des parties communes générales et de la propriété du sol. 82

PUGAOC
Guir
01-02-85

LOT NUMERO DEUX CENT CINQUANTE DEUX : au 1er étage du bâtiment I, côté Nord-Ouest, un appartement de type Studio, et les TRENTE DEUX/DIX MILLIEMES (32/10.000e) des parties communes générales et de la propriété du sol. 24

MILAZZO Jacques
06-09-84

LOT NUMERO DEUX CENT CINQUANTE TROIS : au 1er étage du bâtiment I, côté Nord-Ouest, un appartement de type studio, et les VINGT SEPT/DIX MILLIEMES (27/10.000e) des parties communes générales et de la propriété du sol. 87

BERTRAND
Sage
03-06-84

LOT NUMERO DEUX CENT CINQUANTE QUATRE : au 1er étage du bâtiment I, côté Nord-Ouest, un appartement de type Studio, et les VINGT SEPT/DIX MILLIEMES (27/10.000e) des parties communes générales et de la propriété du sol. Seul

FARGENT
Sylvain
13-03-84

LOT NUMERO DEUX CENT CINQUANTE CINQ : au 1er étage du bâtiment I, côté Nord-Ouest, un appartement de type Studio, et les VINGT SEPT/DIX MILLIEMES (27/10.000e) des parties communes générales et de la propriété du sol. Seul

GOUTALLIER
Paul
15-06-84

LOT NUMERO DEUX CENT CINQUANTE SIX : au 1er étage du bâtiment I, côté Nord-Ouest, un appartement de type Studio, et les VINGT SEPT/DIX MILLIEMES (27/10.000e) des parties communes générales et de la propriété du sol. 98

LESAGE Daniel
04-06-84

LOT NUMERO DEUX CENT CINQUANTE SEPT : au 1er étage du bâtiment J, côté Nord-Ouest, un appartement de type Studio, et les VINGT SEPT/DIX MILLIEMES (27/10.000e) des parties communes générales et de la propriété du sol. 89

DAUGEL Gérard
30-03-84

LOT NUMERO DEUX CENT CINQUANTE HUIT : au 1er étage du bâtiment J, côté Nord-Ouest, un appartement de type studio, et les VINGT SEPT/DIX MILLIEMES (27/10.000e) des parties communes générales et de la propriété du sol. 84

LOISON
Patrice
06-02-84

LOT NUMERO DEUX CENT CINQUANTE NEUF : au 1er étage du bâtiment J, côté Nord Ouest, un appartement de type Studio, et les VINGT SEPT/DIX MILLIEMES (27/10.000e) des parties communes générales et de la propriété du sol. Seul

Ruiz Michel
23 03 84

LOT NUMERO DEUX CENT SOIXANTE : au 1er étage du bâtiment J, côté Nord-Ouest, un appartement de type Studio, et les VINGT SEPT/DIX MILLIEMES (27/10.000e) des parties communes générales et de la propriété du sol. *Seul*

DAVID Pierre
et
NICOLAS Sébastien
16/03/84

LOT NUMERO DEUX CENT SOIXANTE ET UN : au 1er étage du bâtiment J, côté Nord-Ouest, un appartement de type Studio, et les VINGT SEPT/DIX MILLIEMES (27/10.000e) des parties communes générales et de la propriété du sol. *Seul*

LOT NUMERO DEUX CENT SOIXANTE DEUX : au 1er étage du bâtiment J, côté Nord-Ouest, un appartement de type P2, et les QUARANTE DEUX/DIX MILLIEMES (42/10.000e) des parties communes générales et de la propriété du sol.

FERRERO Robert
22.03.85

LOT NUMERO DEUX CENT SOIXANTE TROIS : au 1er étage du bâtiment K, côté Ouest, un appartement de type studio, et les TRENTE ET UN/DIX MILLIEMES (31/10.000e) des parties communes générales et de la propriété du sol.

DA SILVA
19/03/85

LOT NUMERO DEUX CENT SOIXANTE QUATRE : au 1er étage du bâtiment K, côté Ouest, un appartement de type Studio, et les VINGT SEPT/DIX MILLIEMES (27/10.000e) des parties communes générales et de la propriété du sol. *Seul*

BESSIER PRAT
03.05.85

LOT NUMERO DEUX CENT SOIXANTE CINQ : au 1er étage du bâtiment K, côté Ouest, un appartement de type Studio, et les VINGT SEPT/DIX MILLIEMES (27/10.000e) des parties communes générales et de la propriété du sol. *Seul*

DELODI Vito
23 03 85

LOT NUMERO DEUX CENT SOIXANTE SIX : au 1er étage du bâtiment L, côté Ouest, un appartement de type Studio, et les 27/10.000e VINGT SEPT/DIX MILLIEMES, des parties communes générales et de la propriété du sol. *Seul*

PERRIER
11.03.85

LOT NUMERO DEUX CENT SOIXANTE SEPT : au 1er étage du bâtiment L, côté Ouest, un appartement de type Studio, et les VINGT SEPT/DIX MILLIEMES (27/10.000e) des parties communes générales et de la propriété du sol. *Seul*

COUILLON
11.03.85

LOT NUMERO DEUX CENT SOIXANTE HUIT : au 1er étage du bâtiment L, côté Ouest, un appartement de type Studio, et les VINGT SEPT/DIX MILLIEMES (27/10.000e) des parties communes générales et de la propriété du sol. *Seul*

BERNARD
13 03 85

LOT NUMERO DEUX CENT SOIXANTE NEUF : au 1er étage du bâtiment L, côté Ouest, un appartement de type Studio, et les VINGT SEPT/DIX MILLIEMES (27/10.000e) des parties communes générales et de la propriété du sol. *Seul*

JOUEN
05.03.85

LOT NUMERO DEUX CENT SOIXANTE ET DIX : au 1er étage du bâtiment L, côté Ouest, un appartement de type Studio, et les VINGT SEPT/DIX MILLIEMES (27/10.000e) des parties communes générales et de la propriété du sol. *Seul*

MARAND
04.11.85

LOT NUMERO DEUX CENT SOIXANTE ET ONZE : au 1er étage du bâtiment L, côté Ouest, un appartement de type Studio, et les VINGT SEPT/DIX MILLIEMES (27/10.000e) des parties communes générales et de la propriété du sol. *Seul*

2599

MEDEBAUT
Annie
11.06.85

LOT NUMERO DEUX CENT SOIXANTE ET DOUZE : au 1er étage du bâtiment M, côté Ouest, un appartement de type Studio, et les VINGT SEPT/DIX MILLIEMES (27/10.000e) des parties communes générales et de la propriété du sol. 9272

Pichon
Cécile
20.09.85

LOT NUMERO DEUX CENT SOIXANTE ET TREIZE : au 1er étage du bâtiment M, côté Ouest, un appartement de type P2, 34 et les QUARANTE QUATRE/DIX MILLIEMES (44/10.000e) des parties communes générales et de la propriété du sol. 9273

POISSANT
Annie
08.11.85

LOT NUMERO DEUX CENT SOIXANTE ET QUATORZE : au 1er étage du bâtiment M, côté Ouest, un appartement de type P2, 3276 et les CINQUANTE DEUX /DIX MILLIEMES (52/10.000e) des parties communes générales et de la propriété du sol. 9274

GAGNIERE
Jocelyne
19.09.85

LOT NUMERO DEUX CENT SOIXANTE ET QUINZE : au 1er étage du bâtiment M, côté Sud, un appartement de type P2, et les QUARANTE/DIX MILLIEMES (40/10.000e) des parties communes générales et de la propriété du sol. 9275

LOT NUMERO DEUX CENT SOIXANTE ET SEIZE : au 1er étage du bâtiment M, côté Sud, un appartement de type P2, et les QUARANTE QUATRE/DIX MILLIEMES (44/10.000e) des parties communes générales et de la propriété du sol.

LOT NUMERO DEUX CENT SOIXANTE ET DIX SEPT : au 1er étage du bâtiment M, côté Est, un appartement de type Studio, et les TRENTE DEUX/DIX MILLIEMES (32/10.000e) des parties communes générales et de la propriété du sol.

TREMOUILHAC
13.6.86

LOT NUMERO DEUX CENT SOIXANTE ET DIX HUIT : au 1er étage du bâtiment M, côté Est, un appartement de type Studio, et les TRENTE DEUX/DIX MILLIEMES (32/10.000e) des parties communes générales et de la propriété du sol.

LOT NUMERO DEUX CENT SOIXANTE ET DIX NEUF : au 1er étage du bâtiment M, côté Est, un appartement de type Studio, et les TRENTE DEUX/DIX MILLIEMES (32/10.000e) des parties communes générales et de la propriété du sol.

LOT NUMERO DEUX CENT QUATRE VINGT : au 1er étage du bâtiment M, côté Est, un appartement de type Studio, et les TRENTE DEUX/DIX MILLIEMES (32/10.000e) des parties communes générales et de la propriété du sol.

LOT NUMERO DEUX CENT QUATRE VINGT UN : au 1er étage du bâtiment M, côté Est, un appartement de type Studio, et les TRENTE DEUX/DIX MILLIEMES (32/10.000e) des parties communes générales et de la propriété du sol.

LOT NUMERO DEUX CENT QUATRE VINGT DEUX : au 1er étage du bâtiment M, côté Est, un appartement de type Studio, et les TRENTE DEUX/DIX MILLIEMES (32/10.000e) des parties communes générales et de la propriété du sol.

LOT NUMERO DEUX CENT QUATRE VINGT TROIS : au 1er étage du bâtiment L, côté Est, un appartement de type Studio, et les TRENTE DEUX/DIX MILLIEMES (32/10.000e) des parties communes générales et de la propriété du sol.

2957

LOT NUMERO DEUX CENT QUATRE VINGT QUATRE : au 1er étage du bâtiment L, côté Est, un appartement de type studio, et les TRENTE DEUX/DIX MILLIEMES (32/10.000e) des parties communes générales et de la propriété du sol.

LOT NUMERO DEUX CENT QUATRE VINGT CINQ : au 1er étage du bâtiment L, côté Est, un appartement de type studio, et les TRENTE DEUX/DIX MILLIEMES (32/10.000e) des parties communes générales et de la propriété du sol.

LOT NUMERO DEUX CENT QUATRE VINGT SIX : au 1er étage du bâtiment L, côté Est, un appartement de type studio, et les VINGT HUIT/DIX MILLIEMES (28/10.000e) des parties communes générales et de la propriété du sol.

LAURENT
27-01-87

LOT NUMERO DEUX CENT QUATRE VINGT SEPT : au 1er étage du bâtiment L, côté Est, un appartement de type studio, et les VINGT HUIT/DIX MILLIEMES (28/10.000e) des parties communes générales et de la propriété du sol.

LOT NUMERO DEUX CENT QUATRE VINGT HUIT : au 1er étage du bâtiment L, côté Est, un appartement de type studio, et les TRENTE DEUX/DIX MILLIEMES (32/10.000e) des parties communes générales et de la propriété du sol.

FOURRET Rene
27-01-87

LOT NUMERO DEUX CENT QUATRE VINGT NEUF : au 1er étage du bâtiment L, côté Est, un appartement de type studio, et les TRENTE DEUX/DIX MILLIEMES (32/10.000e) des parties communes générales et de la propriété du sol.

SUREL Roland
8-02-86

LOT NUMERO DEUX CENT QUATRE VINGT DIX : au 1er étage du bâtiment K, côté Est, un appartement de type studio, et les TRENTE DEUX/DIX MILLIEMES (32/10.000e) des parties communes générales et de la propriété du sol.

ARZAGIER
28-7-86

LOT NUMERO DEUX CENT QUATRE VINGT ONZE : au 1er étage du bâtiment K, côté Est, un appartement de type studio, et les TRENTE DEUX/DIX MILLIEMES (32/10.000e) des parties communes générales et de la propriété du sol.

DUVARD
08-11-86

LOT NUMERO DEUX CENT QUATRE VINGT DOUZE : au 1er étage du bâtiment K, côté Est, un appartement de type studio, et les TRENTE DEUX/DIX MILLIEMES (32/10.000e) des parties communes générales et de la propriété du sol.

DERE
3-10-85

LOT NUMERO DEUX CENT QUATRE VINGT TREIZE : au 1er étage du bâtiment K, côté Est, un appartement de type studio, et les TRENTE DEUX/DIX MILLIEMES (32/10.000e) des parties communes générales et de la propriété du sol.

LOT NUMERO DEUX CENT QUATRE VINGT QUATORZE : au 1er étage du bâtiment K, côté Est, un appartement de type P2, et les QUARANTE ET UN/DIX MILLIEMES (41/10.000e) des parties communes générales et de la propriété du sol.

LOT NUMERO DEUX CENT QUATRE VINGT QUINZE : au 1er étage du bâtiment K, côté Sud-Est, un appartement de type P2, et les QUARANTE ET UN/DIX MILLIEMES (41/10.000e) des parties communes générales et de la propriété du sol.

Rieu
27-01-86

LOT NUMERO DEUX CENT QUATRE VINGT SEIZE : au 1er étage du bâtiment K, côté Sud-Est, un appartement de type studio, et les TRENTE DEUX/DIX MILLIEMES (32/10.000e) des parties communes générales et de la propriété du sol.

3305

WATIGNIENNE *Julie*

LABONNE Marcelle
09 06 84

LOT NUMERO DEUX CENT QUATRE VINGT DIX SEPT: au 1er étage du bâtiment J, côté Sud-Est, un appartement de type studio, et les TRENTE QUATRE/DIX MILLIEMES (34/10.000e) des parties communes générales et de la propriété du sol. 48

PELEGRIN Eugene
18.06.84

LOT NUMERO DEUX CENT QUATRE VINGT DIX HUIT: au 1er étage du bâtiment J, côté Sud Est, un appartement de type studio et les TRENTE DEUX/DIX MILLIEMES (32/10.000e) des parties communes générales et de la propriété du sol. 49

MURAT Jean Pierre
06 07 84

LOT NUMERO DEUX CENT QUATRE VINGT DIX NEUF: au 1er étage du bâtiment J, côté Sud-Est, un appartement de type P2, et les QUARANTE ET UN/DIX MILLIEMES (41/10.000e) des parties communes générales et de la propriété du sol. 51

BLOCKELET Dominique
06.06.84

LOT NUMERO TROIS CENT: au 1er étage du bâtiment J, côté Sud-Est, un appartement de type P2, et les QUARANTE SIX/DIX MILLIEMES (46/10.000e) des parties communes générales et de la propriété du sol. 457

KONIECZNY Marius
11.05 84

LOT NUMERO TROIS CENT UN: au 1er étage du bâtiment J, côté Sud-Est, un appartement de type P2, et les QUARANTE ET UN/DIX MILLIEMES (41/10.000e) des parties communes générales et de la propriété du sol. 47

ALLAGNON Jean Paul
30.07 84
Sud

LOT NUMERO TROIS CENT DEUX: au 1er étage du bâtiment I, côté Sud-Est, un appartement de type studio, et les TRENTE DEUX/DIX MILLIEMES (32/10.000e) des parties communes générales et de la propriété du sol.

GRAVEAT Michel
16 07 84

LOT NUMERO TROIS CENT TROIS: au 1er étage du bâtiment I, côté Sud-Est, un appartement de type studio, et les TRENTE DEUX/DIX MILLIEMES (32/10.000e) des parties communes générales et de la propriété du sol. 85

FABRE Evelyn
06-07-84
Sud

LOT NUMERO TROIS CENT QUATRE: au 1er étage du bâtiment I, côté Sud-Est, un appartement de type studio, et les TRENTE DEUX/DIX MILLIEMES (32/10.000e) des parties communes générales et de la propriété du sol.

QUIRANT Marcel
19 06 84

LOT NUMERO TROIS CENT CINQ: au 1er étage du bâtiment I, côté Sud-Est, un appartement de type studio, et les TRENTE DEUX/DIX MILLIEMES (32/10.000e) des parties communes générales et de la propriété du sol. 93

PLOUTIER René
18 06 84

LOT NUMERO TROIS CENT SIX: au 1er étage du bâtiment I, côté Sud-Est, un appartement de type studio, et les TRENTE DEUX/DIX MILLIEMES (32/10.000e) des parties communes générales et de la propriété du sol. 100

LOT NUMERO TROIS CENT SEPT: au 1er étage du bâtiment H, côté Sud-Est, un appartement de type P2, et les CINQUANTE ET UN/DIX MILLIEMES (51/10.000e) des parties communes générales et de la propriété du sol.

MAREAU Paul
20 06 84

LOT NUMERO TROIS CENT HUIT: au 1er étage du bâtiment H, côté Sud, un appartement de type P2, et les QUARANTE/DIX MILLIEMES (40/10.000e) des parties communes générales et de la propriété du sol. 560 H

SALICHAUD Marie Jeanne
BENOIT Joseph
11.05 84

LOT NUMERO TROIS CENT NEUF: au 1er étage du bâtiment H, côté Sud, un appartement de type P2, et les QUARANTE SIX/DIX MILLIEMES (46/10.000e) des parties communes générales et de la propriété du sol. 18 06 148

MATHIEU Daniel
11.02.84

LOT NUMERO TROIS CENT DIX : au 1er étage du bâtiment H, côté Sud, un appartement de type P2. *124*
et les QUARANTE /DIX MILLIEMES (40/10.000e) des parties communes générales et de la propriété du sol.

FERNANDO Francisco
01.03.84

LOT NUMERO TROIS CENT ONZE : au 1er étage du bâtiment G, côté Sud, un appartement de type Studio, *16*
et les TRENTE DEUX/DIX MILLIEMES (32/10.000e) des parties communes générales et de la propriété du sol.

ALLARD George
TORRES Maria Paula
03.05.84

LOT NUMERO TROIS CENT DOUZE : au 1er étage du bâtiment G, côté Sud, un appartement de type Studio, *21*
et les TRENTE DEUX/DIX MILLIEMES (32/10.000e) des parties communes générales et de la propriété du sol.

AU DEUXIEME ETAGE :

UGUET Jean
28.02.84

LOT NUMERO TROIS CENT TREIZE : au 2ème étage du bâtiment G, côté Nord, un appartement de type Studio, *seul*
et les VINGT SIX/DIX MILLIEMES (26/10.000e) des parties communes générales et de la propriété du sol.

GUYEN N' GASSI
13.02.84

LOT NUMERO TROIS CENT QUATORZE : au 2ème étage du bâtiment G, côté Nord, un appartement de type Studio, *seul*
et les VINGT SEPT/DIX MILLIEMES (27/10.000e) des parties communes générales et de la propriété du sol.

ARNAL Alain
20.02.84

LOT NUMERO TROIS CENT QUINZE : au 2ème étage du bâtiment G, côté Nord, un appartement de type Studio, *3*
et les VINGT SEPT/DIX MILLIEMES (27/10.000e) des parties communes générales et de la propriété du sol.

SARUA Françoise
28.05.84

LOT NUMERO TROIS CENT SEIZE : au 2ème étage du bâtiment G, côté Nord, un appartement de type Studio, *59*
et les VINGT SEPT/DIX MILLIEMES (27/10.000e) des parties communes générales et de la propriété du sol.

MALVILLE
Jean Claude
13.04.84

LOT NUMERO TROIS CENT DIX SEPT : au 2ème étage du bâtiment H, côté Nord, un appartement de type Studio, *101*
et les VINGT SEPT/DIX MILLIEMES (27/10.000e) des parties communes générales et de la propriété du sol.

POATE Eugene
18.05.84

LOT NUMERO TROIS CENT DIX HUIT : au 2ème étage du bâtiment H, côté Nord, un appartement de type Studio, *10*
et les VINGT SEPT/DIX MILLIEMES (27/10.000e) des parties communes générales et de la propriété du sol.

ELISSANNIERE
Jeanine
13.06.84

LOT NUMERO TROIS CENT DIX NEUF : au 2ème étage du bâtiment H, côté Nord, un appartement de type P2, *seul*
et les QUARANTE TROIS/DIX MILLIEMES (43/10.000e) des parties communes générales et de la propriété du sol.

LEBERGHEM
15.10.84

LOT NUMERO TROIS CENT VINGT : au 2ème étage du bâtiment I, côté Nord Ouest, un appartement de type Studio, *152 et 53*
et les TRENTE DEUX/DIX MILLIEMES (32/10.000e) des parties communes générales et de la propriété du sol.

SAUREL Henri
01.03.84

LOT NUMERO TROIS CENT VINGT ET UN : au 2ème étage du bâtiment I, côté Nord-Ouest, un appartement de type Studio, *seul*
et les VINGT SEPT/DIX MILLIEMES (27/10.000e) des parties communes générales et de la propriété du sol.

1247